



WORKSAFE
TRAVAIL SÉCURITAIRE NB

**MENER
LA MARCHÉ
POUR LA SANTÉ
ET LA SÉCURITÉ
AU TRAVAIL**

**RAPPORT
ANNUEL
2013**

**RAPPORT ANNUEL DE
TRAVAIL SÉCURITAIRE NB
2013**

PUBLIÉ PAR :

Travail sécuritaire NB
1, rue Portland
Case postale 160
Saint John (N.-B.) E2L 3X9
Canada

www.travailsecuritairenb.ca
1 800 222-9775

Mars 2014

ISBN 978-1-927420-06-5
ISSN 1710-1212

Imprimé au Nouveau-Brunswick

Note aux lecteurs et aux lectrices

Le texte s'adresse également aux femmes et aux hommes. Pour en faciliter la lecture, il a été rédigé au masculin.



TABLE DES MATIÈRES

Qui nous sommes.....	2
Faits en bref.....	3
Message du président et chef de la direction et de la présidente du conseil d'administration.....	4

BUTS

Sécurité.....	6
Service.....	10
Équilibre.....	12
Satisfaction et engagement des employés.....	14
Gouvernance de qualité.....	16
Reprise du travail.....	18

TRIBUNAL D'APPEL.....	21
------------------------------	-----------

ÉTATS FINANCIERS

Rapport de gestion sur les états financiers et résultats d'exploitation 2013.....	23
Responsabilité de la direction en matière d'information financière.....	32
Énoncé d'opinion.....	33
Rapport des vérificateurs indépendants.....	34
États financiers.....	35
États financiers historiques pour les cinq derniers exercices.....	59

QUI NOUS SOMMES

Travail sécuritaire NB est une société de la Couronne chargée de veiller à la mise en œuvre et à l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*, de la *Loi sur les accidents du travail*, de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail* et de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*.

VISION

Des lieux de travail sains et sécuritaires au Nouveau-Brunswick

MISSION

Travail sécuritaire NB s'engage à promouvoir un milieu de travail sain et sécuritaire pour les travailleurs et les employeurs du Nouveau-Brunswick, et à offrir de façon efficace des services de qualité, des décisions justes et l'application impartiale des lois.

MANDAT

- Promouvoir la création d'une culture de sécurité en milieu de travail où tous les travailleurs et les employeurs considèrent qu'on peut prévenir tous les accidents du travail et toutes les maladies professionnelles.
- Encourager la compréhension, l'acceptation et l'observation de toutes les lois dont Travail sécuritaire NB est responsable, y compris l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* et de ses règlements.
- Offrir aux travailleurs blessés des prestations d'indemnisation en temps opportun, de l'aide médicale, de la réadaptation et des services de reprise du travail en toute sécurité.
- Fournir une assurance durable et des services connexes aux employeurs.
- Représenter les intervenants, et présenter des recommandations et des conseils au gouvernement relativement à la législation, et publier des rapports, des études et des recommandations que Travail sécuritaire NB juge à propos.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans l'ordre habituel :

Sharon Tucker, présidente du conseil d'administration

Bill Oliver, vice-président du conseil d'administration

Gerard M. Adams, président et chef de la direction

Ronald Gaffney, président du Tribunal d'appel

Michael Allen, Lakeside

Michèle Caron, Cocagne

Hector Losier, Fredericton

Maureen Wallace, Riverview

David Ellis, New Maryland

Judith Anne Lane, Kingston

Jean Stewart, Fredericton

Mel Vincent, Rothesay



CADRES SUPÉRIEURS

Gerard M. Adams, président et chef de la direction
Shelly Dauphinee, vice-présidente aux Services de travail sécuritaire

Peter Murphy, vice-président aux Services généraux

Christine Fagan, secrétaire et avocate générales



FAITS EN BREF – 2013

Nombre d'employeurs cotisés	14 226
Taux de cotisation moyen provisoire	1,44 \$
Appels reçus :	714
• interjetés par des travailleurs (ou leur représentant)	656
• interjetés par des employeurs (ou leur représentant)	58
Appels réglés	774
Nombre de réclamations créées (peut comprendre les réclamations sans demande de prestations)	22 429
Réclamations notées, aucune prestation versée	12 211
Réclamations jugées	11 570
Réclamations avec interruption de travail (au moins un jour)	5 276
Réclamations sans interruption de travail	4 534
Salaires assurable / cotisable maximum	59 500 \$
Nombre moyen de jours perdus par réclamation avec interruption de travail	56,4
Paiement moyen par réclamation	4 525 \$
Jours civils moyens écoulés entre la déclaration de la blessure et le premier paiement (réclamations gérables)	20,6
Nombre d'inspections des lieux de travail	8 835
Nombre d'ordres donnés (infractions à la <i>Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail</i>)	8 355
Nombre d'enquêtes sur des accidents graves ¹	67
Toutes les autres enquêtes sur des accidents ²	219
Nombre d'accidents mortels ³	7
Frais d'administration – sans compter les employeurs tenus personnellement responsables, et Santé et sécurité au travail (en milliers)	25 834 \$
Frais d'administration – Santé et sécurité au travail (en milliers)	9 332 \$
Revenu des cotisations (en milliers)	115 860 \$
Total du revenu tiré des cotisations (en milliers)	157 981 \$
Frais engagés au titre des réclamations pendant l'exercice courant (en milliers)	102 315 \$
Paiements effectués au titre des réclamations pour des blessures de l'exercice courant et des exercices antérieurs (en milliers)	143 536 \$
Frais engagés au titre des réclamations pour des blessures de l'exercice courant et des exercices antérieurs (en milliers)	163 379 \$
Total des engagements au titre des prestations – employeurs cotisés (en milliers)	900 687 \$
Total des engagements au titre des prestations – employeurs tenus personnellement responsables (en milliers)	142 776 \$
Salaires cotisables (en milliers)	8 272 419 \$
Taux de rendement du marché du portefeuille	15,73 %

1. Comprend les accidents mortels, les fractures (sauf les doigts et les orteils) et toute autre blessure nécessitant une admission à l'hôpital (amputations, brûlures, etc.).

2. Toutes les autres enquêtes sur des accidents effectuées par un agent de santé et de sécurité (y compris les doigts et les orteils).

3. Trois accidents mortels se sont produits en 2013 et quatre découlaient d'une blessure ou d'une maladie professionnelle survenue au cours d'un exercice antérieur.

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION ET DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Rapport annuel 2013 témoigne de l'engagement de Travail sécuritaire NB à mener la marche pour la santé et la sécurité au travail. Nos résultats appuient notre vision, notre mission, notre mandat, nos valeurs et nos buts. Ils prouvent à quel point vous, Néo-Brunswickois, avez fait une différence cette année à vos lieux de travail.

Le casque protecteur de Travail sécuritaire NB, présent à maintes reprises à l'intérieur de ce rapport, symbolise le leadership et la sécurité. De plus, il est un gage de la qualité des services offerts aux travailleurs blessés et du maintien de taux de cotisation justes pour les employeurs. Ce casque exprime aussi l'importance de la santé et de la sécurité au travail pour tous les Néo-Brunswickois.

Nous croyons qu'en partageant ce leadership avec les membres de la communauté, de plus en plus de Néo-Brunswickois s'engageront à créer une collectivité axée sur la santé et la sécurité au travail, et seront intéressés à y investir. Ces efforts collectifs et individuels nous motivent à faire de même avec les travailleurs, les employeurs, les gouvernements, les défenseurs, les professionnels de la santé, les associations et d'autres intervenants afin d'établir une culture de travail sécuritaire dans la province.

Notre réussite d'année en année provient de tout ce leadership.

Du leadership d'une ambassadrice de la sécurité comme Candace Carnahan (page 7). Elle a lutté pour surmonter sa blessure au travail dévastatrice en devenant une conférencière motivatrice reconnue.

Du leadership d'une travailleuse comme Lisa LeBlanc (page 11) du foyer de soins Villa Providence Shediac. Elle a constaté un danger possible à son lieu de travail et a pris des mesures pour l'éliminer.

Du leadership d'employeurs comme MQM Quality Manufacturing (page 13) et le foyer de soins Pine Grove (page 19). Ils ont démontré qu'ils tiennent suffisamment à leurs employés pour vouloir assurer leur santé et leur sécurité au travail. Ils inspirent d'autres lieux de travail de la province à suivre l'exemple.

Du leadership d'associations de sécurité comme la New Brunswick Construction Safety Association (page 17). Le grand dévouement de ce groupe envers la santé et la sécurité au travail incite des changements et l'innovation au sein de l'industrie.

Et du leadership d'employés de Travail sécuritaire NB comme Stephen Jackman (page 15). Son engagement envers notre vision de lieux de travail sains et sécuritaires va au-delà du travail et s'étend jusque dans la communauté.

Enfin, notre propre organisme démontre énormément de leadership. Nos résultats de cette année témoignent de progrès relativement à cinq de nos buts, soit la sécurité; le service; la reprise du travail; l'équilibre; et la satisfaction et l'engagement des employés. Le Nouveau-Brunswick continue à être l'un des endroits les plus sécuritaires où travailler au Canada, en plus d'afficher un taux de cotisation moyen et un taux de blessures parmi les plus bas au pays.

Nous menons également la marche au Canada en étant l'une des premières administrations à avoir établi un but stratégique relatif à la gouvernance de qualité. Ce nouveau but témoigne de l'engagement de notre conseil d'administration à assurer la transparence et la reddition de comptes auprès des Néo-Brunswickois.

Nous sommes fiers des résultats atteints en 2013. Nos réussites reflètent l'engagement de tous les Néo-Brunswickois. Vos réussites sont également les nôtres, et nous vous en remercions. Grâce à votre leadership, nous vous faisons la promesse de continuer à mener la marche pour la santé et la sécurité au travail.

Nous vous prions de recevoir l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président et chef de la direction,

La présidente du conseil d'administration,



Gerard M. Adams



Sharon Tucker



BUT : SÉCURITÉ

Nos mesures concrètes en vue d'atteindre une culture de travail sécuritaire donneront lieu à une réduction du taux global de blessures subies au travail et à une diminution de la perception que les blessures subies au travail sont inévitables au Nouveau-Brunswick.

CIBLE	Le taux de blessures subies au travail par 100 équivalents temps plein (ETP) sera inférieur à la moyenne pour les cinq dernières années.		Le taux estimatif de blessures subies au travail pour les lieux de travail néo-brunswickois en 2013 était de 2,84 par 100 ETP, soit un taux bien inférieur à la moyenne cible de 3,19 des cinq dernières années.
--------------	--	---	--

Taux de blessures de la province (par 100 ETP)

Les chiffres des années antérieures ont été redressés de façon à refléter des renseignements à jour.

	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de blessures de la province	3,22	3,20	3,12	3,00	2,84

CIBLE	Le taux de blessures subies au travail entraînant une interruption de travail par 100 ETP au Nouveau-Brunswick sera inférieur à la moyenne du Canada.		Le taux de blessures entraînant une interruption de travail de 1,18 au Nouveau-Brunswick continue de demeurer inférieur à la moyenne nationale de 1,65, selon l'Association des commissions des accidents du travail du Canada.
--------------	---	---	---

Le pourcentage de travailleurs et d'employeurs qui croient que leur lieu de travail a une culture de travail sécuritaire sera supérieur à la moyenne pour les cinq dernières années. (Cible à être établie.)

Indice de culture de santé et de sécurité au travail	%
Travailleurs blessés	77,5
Travailleurs en général	81,4
Employeurs inscrits	91,3
Employeurs non inscrits	89,8

EFFETS DES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES

Des modifications ont été apportées à la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* et à la *Loi sur les accidents du travail* en 2013. Elles précisent les obligations de l'employeur et du travailleur en ce qui a trait à la déclaration des accidents et des incidents; établissent les exigences quant à l'initiation et à la formation des nouveaux travailleurs; et améliorent les dispositions existantes relatives aux politiques de sécurité des lieux de travail. De plus, les employeurs de la province qui ont normalement 20 salariés et plus doivent établir un programme d'hygiène et de sécurité structuré. Les éléments du programme comprennent la formation et la supervision appropriées des salariés; un système pour assurer la tenue d'enquêtes rapides sur les situations dangereuses; l'élaboration de procédures de travail écrites et de codes de directives pratiques; un système pour déterminer, évaluer et maîtriser les dangers; un système de gestion de dossiers; et des procédures pour assurer que le programme d'hygiène et de sécurité est évalué chaque année et continue d'être efficace.

PARTENARIATS

Nous avons continué d'établir des partenariats avec des associations de sécurité de la province, y compris la New Brunswick Construction Safety Association et l'Association de sécurité de forêt du Nouveau-Brunswick. Nous avons également amélioré notre partenariat avec l'industrie des foyers de soins en aidant à établir une nouvelle association, soit l'Association de sécurité des soins continus du Nouveau-Brunswick Inc. L'Association offre à ses membres une formation en sécurité et des ressources propres aux industries.

Nous avons établi un nouveau partenariat avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ainsi qu'avec le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. Ce partenariat nous permet de partager de l'expérience et des ressources en vue d'offrir une éducation en matière de santé et de sécurité dans le système scolaire public (maternelle à 12^e année). La New Brunswick Construction Safety Association joue un rôle important au sein du partenariat et offre des ressources d'éducation en sécurité en ligne à l'intention des enseignants et des élèves, comme des cours de formation sur le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail et une orientation en sécurité.

AMÉLIORER LA SÉCURITÉ

Nous avons continué à affecter des ressources en vue d'améliorer la sécurité dans les foyers de soins. Les principales initiatives comprennent la mise en œuvre du projet pilote sur le renvoi direct en physiothérapie; des séances de formation du formateur du programme Colonne en forme; et une série d'ateliers portant sur les soins de santé offerts à notre conférence annuelle sur la santé et la sécurité.

Le programme visant les entreprises ciblées a été conçu pour aider les entreprises à élaborer et à améliorer leur système de gestion de la santé et de la sécurité au travail tout en se penchant sur les causes primaires des accidents. Il a été mis à jour pour intégrer les recommandations ressorties de l'évaluation du programme effectuée en 2012. Les changements importants comprennent entre autres de nouveaux outils pour les sondages et les vérifications, ainsi qu'un accent sur la gestion de l'incapacité au travail et la mise en œuvre du plan de santé et de sécurité.

EFFORTS EN MATIÈRE D'APPLICATION DE LA LÉGISLATION

Nos efforts en matière d'application de la législation ont compris plus de 8 800 inspections à environ 2 200 lieux de travail. Un total de 8 355 ordres ont été donnés en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* et de ses règlements. Les inspections ciblées ont compris :

- o au moins une inspection de tous les foyers de soins au Nouveau-Brunswick en 2013;
- o l'inspection de toutes les activités d'employeur dans les industries qui risquaient de connaître une catastrophe;
- o l'inspection de toutes les activités d'employeur qui ont connu un accident mortel ou au moins deux réclamations avec interruption de travail dans les 12 derniers mois.



Candace Carnahan, défenseure de la sécurité au travail

Quand Travail sécuritaire NB m'a demandé de partager mon expérience avec des entreprises de la province, j'ai constaté que je n'étais pas la seule à aider à prévenir des blessures inutiles comme celle que j'avais subie. Au moyen de conférences et de présentations, nous encourageons plus d'employeurs à considérer la sécurité au travail comme un investissement essentiel dans leurs employés et la productivité.

PRÉVENTION DES LÉSIONS MUSCULO-SQUELETTIQUES

Un nouveau processus pour trouver des façons de prévenir les lésions musculo-squelettiques a été élaboré et sera mis en œuvre en 2014. Il sera axé sur l'analyse des renseignements recueillis à la suite de blessures et d'enquêtes au lieu de travail. Les résultats serviront à déterminer les facteurs de risques qui comprennent des efforts excessifs susceptibles d'entraîner des lésions musculo-squelettiques, comme les actions de soulever, de transporter, de pousser et de tirer. Des employés de Travail sécuritaire NB travailleront avec les entreprises à risque en vue d'établir des mesures de prévention d'autres blessures.

FORMATION EN SANTÉ ET EN SÉCURITÉ

Un nouvel atelier de deux jours a été lancé. Il s'agit du Programme de formation en matière de santé et de sécurité à l'intention des gestionnaires et des superviseurs. Il s'adresse aux superviseurs, et plus précisément aux superviseurs de première ligne chargés de la mise en œuvre de pratiques de santé et de sécurité au travail. L'atelier est offert par le biais du calendrier des ateliers qui se trouve sur notre site Web ou sur demande spéciale. Nous avons présenté 13 ateliers, auxquels 219 superviseurs ont pris part.

Nous reconnaissons que les comités mixtes d'hygiène et de sécurité hautement fonctionnels aident à prévenir les blessures au travail. Nous avons continué à offrir des ateliers afin d'appuyer les membres de ces comités, auxquels 801 entreprises et 1 660 personnes ont assisté. Nous savons également que certaines entreprises ont besoin de plus qu'une formation pour être efficaces. Nous avons donc établi un programme de suivi pour les aider à concevoir et à mettre en œuvre des plans en vue d'améliorer leur comité mixte.

Nous avons poursuivi notre initiative régionale en matière de santé et de sécurité qui vise à prévenir les blessures dans les municipalités du nord-est du Nouveau-Brunswick. Ainsi, des séances de sensibilisation à la sécurité et des consultations individuelles ont été organisées dans ces municipalités afin de les aider à établir des programmes d'hygiène et de sécurité dans leurs lieux de travail.

PROGRAMME DE SÉCURITÉ OCULAIRE

Nous avons établi un partenariat avec l'Institut national canadien pour les aveugles afin d'appuyer son programme de sécurité oculaire visant à réduire les blessures aux yeux subies au travail. L'Institut offre des ressources de sécurité axées sur les yeux et la vision, comme des tournées provinciales, des ateliers sur la sécurité oculaire (y compris un atelier à notre conférence annuelle sur la santé et la sécurité en 2013), des publications et des ressources multimédia. Elle offrira également un programme d'apprentissage en ligne sous peu.

AUTRES MESURES / ACTIVITÉS EN 2013

- Nombre estimatif de travailleurs dans les foyers de soins : 7 700
- Les foyers de soins néo-brunswickois ont connu une réduction de leur taux de blessures comparativement à cinq ans plus tôt. Le taux est passé de 7,75 blessures par 100 ETP en 2009 à 6,01 en 2013. Le taux de blessures avec interruption de travail a également diminué, et est passé de 5,85 à 3,85 par 100 ETP pour la même période.
- Nous avons continué à travailler avec les entreprises ciblées (entreprises choisies en fonction de leur nombre de blessures ainsi que celui de leur industrie). À l'heure actuelle, un total de 58 entreprises participent au programme. En 2013, le nombre de blessures par 100 ETP se chiffrait à 4,46 blessures, soit une diminution de 34 % comparativement à 6,74 par 100 ETP en 2001.
- Un total de 864 élèves ont pris part à la journée Sécurijour de Progressive Agriculture^{MD} dans le nord-ouest de la province.
- Un total de 83 881 jeunes néo-brunswickois ont bénéficié des programmes et services de santé et de sécurité que nous avons offerts.

BUT : SERVICE

Nous offrirons des programmes et des services efficaces, mis en œuvre avec soin, compassion, compétence, rapidité et équité, et ce, dans l'intérêt des travailleurs et des employeurs.

CIBLE À être établie en 2014.

En 2013, les travailleurs blessés ont indiqué un niveau de satisfaction de 70,7 %.

En 2013, les employeurs inscrits ont affiché un niveau de satisfaction de 80,6 %.

Des employés de la fonction publique parmi les plus dévoués desservent les travailleurs et les employeurs néo-brunswickois. Nos employés ont nos clients à cœur et sont engagés à offrir des services de qualité. Ils déploient chaque jour de grands efforts pour faire une différence positive dans la vie de nos clients, que ce soit en assurant qu'ils reçoivent des prestations d'indemnisation ou en prévenant des accidents du travail. Les réponses au sondage annuel sur la satisfaction de la clientèle indiquent que le caractère du personnel est l'un des principaux facteurs qui influencent la satisfaction de nos clients à l'égard de la prestation de services. Les travailleurs blessés et les employeurs du Nouveau-Brunswick croient également que nos employés sont respectueux, leur inspirent confiance et agissent au-delà de leurs attentes.

AUTRES ACTIVITÉS CONNEXES EN 2013

- En 2013, un sondage effectué auprès des travailleurs blessés et des employeurs inscrits a indiqué que la rapidité et la communication, ainsi que chaque interaction avec les employés, étaient des facteurs de satisfaction importants. De plus, les travailleurs blessés et les employeurs inscrits ont donné des notes plus élevées pour l'expertise et le caractère du personnel que pour la majorité des catégories de service mesurées.
- Nous reconnaissons également que nous devons déployer plus d'efforts pour améliorer la satisfaction de certains de nos clients. Nous avons un engagement à long terme et continu envers l'amélioration du service. Nous continuons à établir des normes de service importantes, à former les employés et à mesurer la satisfaction liée à ces éléments. En 2013 :
 - 90 % de tous les appels ont été répondus en moins de 20 secondes;
 - 65 % des travailleurs blessés et 90 % des employeurs ont indiqué que leurs appels avaient été retournés en moins de deux jours;
 - 65 % des travailleurs blessés et 81 % des employeurs ont indiqué qu'ils avaient été dirigés vers la bonne personne;
 - 74 % des travailleurs blessés ont rencontré leur gestionnaire de cas en moins de une semaine après avoir été adressés à leur région de services.
- Près de 50 % de tous nos employés ont participé à une formation en matière d'excellence du service. Du pourcentage d'employés qui ont participé à ce jour, 92 % ont démontré un bon niveau ou un niveau élevé de connaissances relatives à l'excellence du service après la formation. Un total de 88 % des participants étaient personnellement motivés à appliquer les concepts à leur travail, et 77 % ont considéré qu'il s'agissait d'un investissement valable de notre part.
- Nous avons entrepris un projet qui s'échelonne sur plusieurs années, lequel consiste à évaluer et reconcevoir ses processus et ses systèmes administratifs afin d'assurer que les ressources sont en mesure d'appuyer la prestation rapide et efficace de services, ainsi que d'améliorer la qualité des données.
- Par le passé, la satisfaction à l'égard de la prestation de services était moins élevée chez les clients à plus long terme que pour les autres clients. Une analyse des services offerts à ces clients a donc été effectuée afin d'en déterminer la raison. L'analyse a indiqué qu'en général, le Nouveau-Brunswick se comparait bien aux autres

provinces et territoires du Canada en ce qui avait trait aux prestations et aux services offerts aux clients à plus long terme. Une analyse plus poussée sera effectuée en 2014.

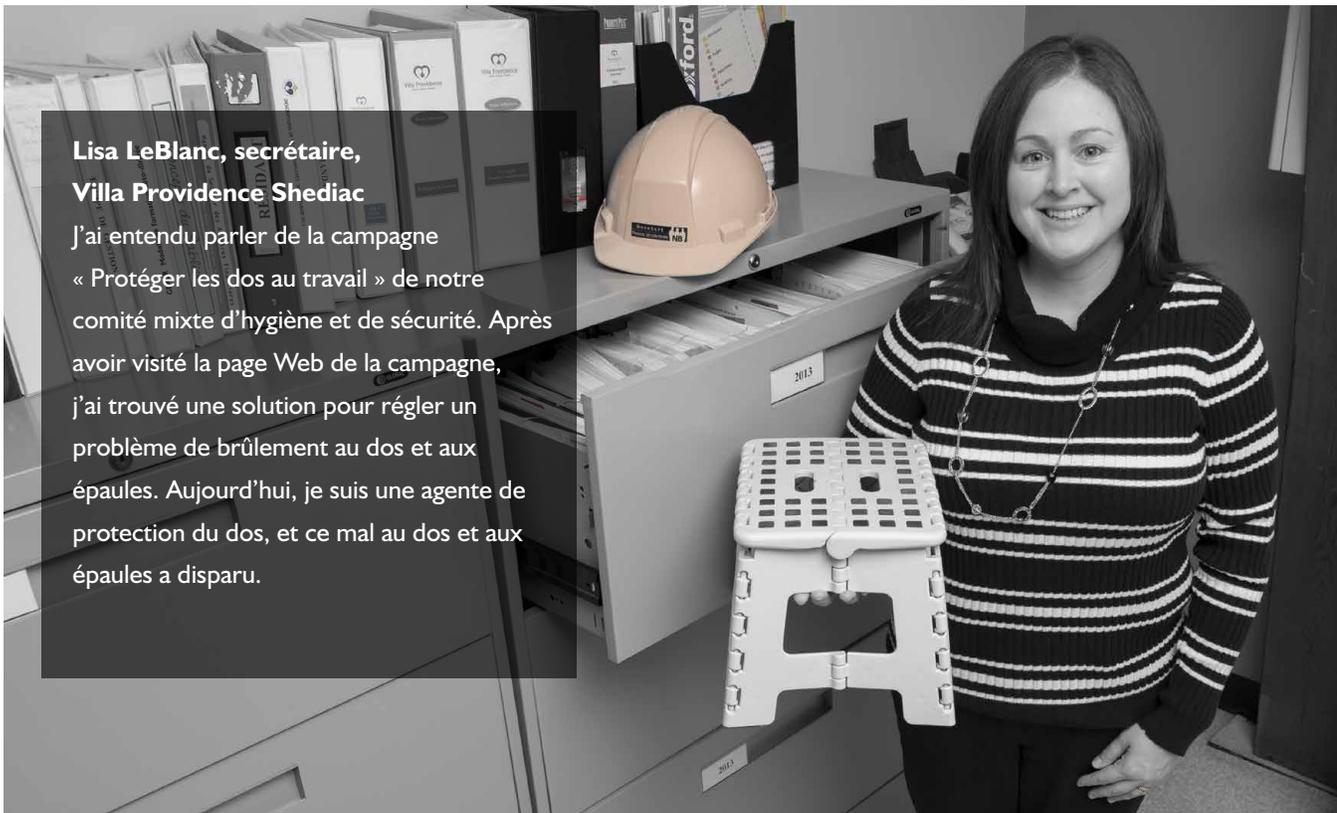
Nombre moyen de jours écoulés avant le premier chèque pour les réclamations gérables

	2012	2013
Nombre de jours avant le premier chèque	19,6	20,6

Prise de décision sur les réclamations

	2012	2013
Réclamations jugées	12 080	11 570
Réclamations refusées	1 696	1 760
Réclamations acceptées – interruption de travail	5 302	5 276
Réclamations acceptées – sans interruption de travail	5 082	4 534

- **Loi sur les langues officielles** : Nous nous engageons à offrir des services de qualité aux membres du public dans la langue officielle de leur choix, et à promouvoir une utilisation équilibrée des deux langues officielles au sein des services publics. En 2013, nous avons traduit un total de 527 546 mots. Par ailleurs, 24 nouvelles publications ont été produites ou révisées dans les deux langues officielles. Aucune plainte n’a été déposée en vertu de la *Loi sur les langues officielles* en 2013.
- **Loi sur les divulgations faites dans l’intérêt public** : La *Loi sur les divulgations faites dans l’intérêt public* encourage les employés des services publics provinciaux à signaler tout acte répréhensible au lieu de travail qui pourrait être illégal, dangereux pour le public ou porter préjudice à l’intérêt public. Elle protège les employés contre les représailles à la suite de divulgations et prévoit un processus juste et objectif pour les personnes accusées d’avoir commis un acte répréhensible. Aucune divulgation ou allégation n’a été faite contre un employé de Travail sécuritaire NB en vertu de la *Loi sur les divulgations faites dans l’intérêt public* en 2013.
- **Visites des sites Web** : Le total de visiteurs uniques aux sites Web s’est chiffré à 92 113.



**Lisa LeBlanc, secrétaire,
Villa Providence Shédiac**

J’ai entendu parler de la campagne « Protéger les dos au travail » de notre comité mixte d’hygiène et de sécurité. Après avoir visité la page Web de la campagne, j’ai trouvé une solution pour régler un problème de brûlement au dos et aux épaules. Aujourd’hui, je suis une agente de protection du dos, et ce mal au dos et aux épaules a disparu.

BUT : ÉQUILIBRE

Nous garantirons les meilleures prestations possibles aux travailleurs blessés tout en gardant les taux de cotisation des employeurs aussi bas que possible.

CIBLE	Au strict minimum, nous maintiendrons une dette provisionnée à 100 %.		Les placements détenus pour satisfaire aux obligations futures au titre des prestations pour des blessures antérieures ont atteint 1,3 milliard de dollars à la fin de 2013, ce qui représente une dette provisionnée de 138,2 %.
--------------	---	---	---

Historique de la capitalisation

	2009	2010	2011	2012	2013
Pourcentage de capitalisation	101,6	111,5	116,9	126,7	138,2

Objectif de rendement n° 1

Le taux de rendement du portefeuille de placements doit être supérieur à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) en plus de 4 % sur une moyenne mobile de quatre ans.

Période de quatre ans terminée en	2010	2011	2012	2013
Travail sécuritaire NB	1,6 %	2,4 %	10,4 %	9,9 %
IPC + 4,0 %	5,6 %	5,6 %	5,7 %	5,7 %

Objectif de rendement n° 2

Le taux de rendement du portefeuille de placements doit être supérieur au rendement généré par le portefeuille de référence défini dans la politique de placement, et ce, de 0,65 % sur une moyenne mobile de quatre ans.

Période de quatre ans terminée en	2010	2011	2012	2013
Travail sécuritaire NB	1,6 %	2,4 %	10,4 %	9,9 %
Indice de référence + 0,65 %	1,6 %	1,7 %	10,6 %	9,4 %

PRESTATIONS VERSÉES AUX CLIENTS

Les prestations versées aux travailleurs blessés ou à des tiers en leur nom se sont chiffrées à 143,5 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 2,9 % par rapport aux prestations de 139,4 millions de dollars versées en 2012.

INITIATIVES D'ENQUÊTES

Nous avons mené 341 enquêtes en 2013. Ces enquêtes servent non seulement à protéger notre système, mais à recueillir des renseignements pour aider les Services de prise de décision et de prestations à prendre des décisions sur des cas. Le nombre de cas adressés en vue d'une enquête augmente chaque exercice.

MISES EN CAUSE

Grâce aux recouvrements de tiers, certains employeurs ont obtenu une libération des coûts se chiffrant à environ 1,5 million de dollars en 2013. Les travailleurs blessés ont reçu 546 000 \$, soit le montant reçu de règlements ou de jugements mettant en cause une tierce partie au-delà des coûts de réclamation que nous avons enregistrés.

TAUX DE COTISATION MOYEN

Le taux de cotisation moyen provisoire de 2013, qui se chiffre à 1,44 \$, représente une diminution de 0,26 \$ par rapport au taux de 2012. Le taux de cotisation moyen du Nouveau-Brunswick continue à être le plus bas au Canada atlantique, et nous continuons à offrir un système équilibré et durable malgré le contexte économique difficile.

TAUX DE COTISATION MOYENS SELON LA PROVINCE ET LE TERRITOIRE

Remarque : La composition industrielle; les niveaux de prestations et les plafonds des salaires variables; l'étendue de la protection; le niveau de financement du passif; et la méthodologie utilisée pour le calcul ont un effet sur le taux de cotisation moyen. Par conséquent, on doit faire preuve de prudence en comparant les provinces et territoires.

Province / Territoire	Taux réel de 2012	Taux provisoire de 2013	Taux provisoire de 2014
Alb.	1,22 \$	1,12 \$	1,03 \$
C.-B.	1,48 \$	1,63 \$	1,70 \$
Man.	1,50 \$	1,50 \$	1,50 \$
Sask.	1,60 \$	1,58 \$	1,51 \$
T.N.-O. et Nt	1,73 \$	2,05 \$	2,05 \$
N.-B.	1,70 \$	1,44 \$	1,21 \$
Î.-P.-É.	1,99 \$	1,97 \$	1,90 \$
Qué.	2,13 \$	2,08 \$	2,02 \$
Ont.	2,40 \$	2,46 \$	2,46 \$
N.-É.	2,65 \$	2,65 \$	2,65 \$
T.-N.-L.	2,75 \$	2,75 \$	2,45 \$
Yn	2,39 \$	2,34 \$	2,18 \$

AUTRES ACTIVITÉS CONNEXES EN 2013

- Nous avons maintenu notre approche méthodique envers la gestion financière.
- Nous avons entrepris des initiatives technologiques en vue d'améliorer la prestation de services et de réduire les besoins administratifs, y compris des services Web facilitant davantage la présentation de rapports et de factures par les fournisseurs de services, puis la capacité pour les employeurs, les travailleurs blessés et les fournisseurs de services d'obtenir des renseignements au moyen d'un libre-service.

**Serge Thériault, chef des opérations,
MQM Quality Manufacturing**

Même si nous avons toujours été reconnus pour notre dévouement à l'égard de la sécurité au travail, nous cherchons toujours à améliorer notre dossier en matière de sécurité. En travaillant avec Travail sécuritaire NB, nous avons réussi. Notre entreprise n'a présenté que trois réclamations avec interruption de travail depuis 2008, et son taux de cotisation est inférieur de 30 % à la moyenne de l'industrie. Ce sont de bons résultats, et avec l'appui de Travail sécuritaire NB, nous pouvons les améliorer davantage.



BUT : SATISFACTION ET ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS

Nos employés estimeront que leur travail est très utile et fait une différence. Ils seront motivés par la compréhension de la façon dont leur rôle et leur apport individuel sont essentiels pour atteindre notre vision, notre mission, notre mandat, nos valeurs et nos buts.

CIBLE	Les niveaux de satisfaction et d'engagement des employés seront équivalents ou supérieurs à la moyenne pour les cinq dernières années.		En 2013, le sondage annuel sur la satisfaction des employés a affiché un pointage de 89 %, ce qui dépassait la cible de 88,8 %.
			Le sondage a également démontré un pointage de 93 % au niveau de l'engagement des employés, ce qui dépassait la cible de 92,6 %.

Satisfaction et engagement des employés

Cible pour 2013 : 88,8 % – satisfaction; 92,6 % – engagement

	2009	2010	2011	2012	2013
Satisfaction	86 %	91 %	88 %	93 %	89 %
Engagement	91 %	94 %	93 %	94 %	93 %

Autres indicateurs qui seront mesurés relativement aux buts :

ABSENTÉISME

Le nombre moyen de jours d'absence par employé était de 8,62 jours, soit une diminution par rapport à la moyenne de cinq exercices de 9,10 jours.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Au 31 décembre 2013, nous avons accepté cinq réclamations d'employés, dont une était une réclamation avec interruption de travail. Ce nombre équivaut à 1,1 réclamation acceptée par 100 équivalents temps plein (ETP) et est inférieur à la moyenne de cinq exercices, soit 2,77.

Notre milieu de travail est mesuré à l'aide de l'indice de santé et de sécurité du sondage. L'indice évalue si les employés considèrent que leur lieu de travail est favorable, confortable, sécuritaire, et libre de harcèlement et d'obstacles. L'indice se chiffrait à 87 %. Les gestionnaires continueront à travailler avec leur service respectif afin d'améliorer ce chiffre.

ROULEMENT DU PERSONNEL

En 2013, un total de 27 employés nous ont quittés et de ce nombre, 15 ont pris leur retraite. Le taux de roulement du personnel s'est chiffré à 6,02 %, ce qui est supérieur à la moyenne de cinq exercices de 5,94 %. Les retraites représentaient 3,3 % du taux de roulement du personnel. Selon nos prévisions, elles représenteront 50 % du roulement du personnel au cours des cinq prochaines années, ce qui est conforme à la tendance actuelle. Pour faire face à ce risque, le programme des chefs de demain ainsi qu'un programme de stages et de leadership au niveau de la haute direction ont été mis en place.

AUTRES ACTIVITÉS

- Afin d'assurer un régime de rémunération juste, le conseil d'administration a approuvé un processus d'évaluation des postes, qui sera mis en œuvre en 2014. Un régime juste aidera à recruter et à retenir les meilleurs employés.
- Lors du Banquet de reconnaissance pour années de service et retraite, nous avons rendu hommage à 79 employés qui ont célébré de 5 à 35 années de service, ce qui représente un total de 1 370 années. Nos retraités représentaient un autre 426 années de service.
- Nous avons mis à jour le plan de la continuité des opérations. Des plans de reprise après catastrophe ont été élaborés pour tous les services, et ont fait l'objet d'essais.



**Stephen Jackman, analyste actuariel,
Travail sécuritaire NB**

L'engagement de Travail sécuritaire NB envers la communauté m'a encouragé à devenir un bénévole de l'Ambulance Saint-Jean. Ma formation s'est révélée très précieuse lorsque j'ai dû dispenser des premiers soins qui ont aidé à sauver la vie d'un jeune homme. Je suis maintenant membre de notre comité mixte d'hygiène et de sécurité, et je fais la promotion de la santé et de la sécurité au travail et dans la communauté.

BUT : GOUVERNANCE DE QUALITÉ

Nous ferons preuve de transparence, de responsabilité et d'engagement envers nos intervenants par le biais de pratiques de gouvernance méthodiques, et ce, dans le meilleur intérêt de Travail sécuritaire NB.

La gouvernance de qualité est un nouveau but que le conseil d'administration a adopté. Une cible sera établie et incluse dans les rapports en 2014. Les composantes que le conseil mesurera pour déterminer s'il atteint ce but comprendront les résultats de l'auto-évaluation du conseil; la présence aux réunions et les possibilités de perfectionnement professionnel; ainsi que l'étendue des mesures prises à l'égard des priorités établies.

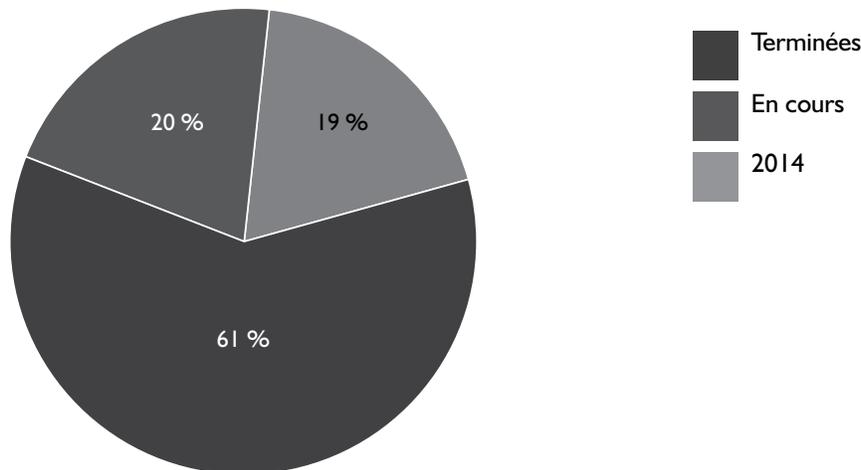
PLAN STRATÉGIQUE ET ÉVALUATION DES RISQUES

Le *Plan stratégique et évaluation des risques 2013-2018*, qui se trouve en ligne à l'adresse www.travailsecuritairenb.ca, résume les décisions de notre conseil relativement à la planification annuelle, et met l'accent sur la transparence et la reddition de comptes. La sécurité est au cœur de tout ce que nous entreprenons et le conseil a réaffirmé notre vision, notre mission, notre mandat, nos valeurs et nos buts en 2013. Il a également déterminé 24 risques et a pris des mesures à cet égard, en plus d'attribuer des ressources à 64 priorités en matière de législation, de politiques et d'engagement des intervenants.

PRIORITÉS LÉGISLATIVES ET EN MATIÈRE DE POLITIQUES

Le conseil prend des décisions en matière de politiques et recommande des modifications législatives au gouvernement. Ces décisions et recommandations aident à assurer que les travailleurs et les employeurs néo-brunswickois reçoivent des services progressifs en matière de santé et de sécurité au travail. Elles font également en sorte qu'ils aient accès à un régime d'assurance contre les accidents du travail qui maintient en équilibre un niveau élevé de prestations et la durabilité à long terme du régime.

PRIORITÉS DU CONSEIL



En 2013, la priorité la plus importante sur laquelle le conseil s'est penché découlait d'une décision de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick. La Cour a jugé qu'en vertu de la législation actuelle, les prestations de retraite du Régime de pensions du Canada n'étaient pas considérées un revenu d'emploi et ne devaient pas être déduites des prestations d'indemnisation versées conformément à la *Loi sur les accidents du travail*. Le conseil a clarifié davantage la Politique n° 21-215, intitulée Suppléments à l'indemnité, permettant aux travailleurs de recevoir un revenu lié à la retraite et tout autre revenu lié à un emploi gagné avant la date de l'accident, en plus des prestations d'indemnisation. Tous les montants déduits en raison d'un revenu lié à la retraite ont été remboursés aux travailleurs blessés de façon rétroactive, et les employeurs en ont assumé les coûts en conséquence.

ENGAGEMENT DES INTERVENANTS

Notre conseil d'administration représente les intérêts des travailleurs et des employeurs, et assure la gérance et la surveillance du régime d'indemnisation, de santé et de sécurité de la province. Il communique ses décisions aux intervenants par le biais du présent rapport annuel, de rapports trimestriels et de communiqués affichés sur le site Web. Il consulte également les intervenants au sujet

de questions précises liées aux politiques, et compte sur des comités axés sur les intervenants pour lui offrir leur expertise et leurs conseils sur les propositions de modifications aux lois et aux règlements.

Le Comité consultatif des travailleurs blessés est un comité que nous parrainons et qui est engagé à représenter les intérêts des travailleurs blessés. Il permet à ses membres de discuter de questions qui importent aux travailleurs blessés néo-brunswickois. Par ailleurs, il nous offre des suggestions et des commentaires sur des questions liées à la planification et aux politiques à l'étude par le conseil.

En 2013, le Comité a donné son point de vue sur divers sujets, y compris nos politiques portant sur les prothèses et les orthèses; les prestations de pension pour les accidents survenus avant 1982; et la période d'attente de trois jours. Il a également participé au processus annuel de planification stratégique et d'évaluation des risques en soulevant des changements environnementaux et des questions auxquelles les travailleurs doivent faire face de nos jours. De plus, le Comité a participé à l'examen de la *Loi sur les accidents du travail* en présentant ses commentaires par écrit, puis en rencontrant les conseillers qui facilitaient la consultation avec les intervenants.

SURVEILLANCE DU CONSEIL

Les comités qui relèvent du conseil jouent un rôle essentiel dans la bonne gouvernance. Ils surveillent la mise en œuvre par la direction de l'orientation stratégique et des stratégies de gestion des risques du conseil. Les quatre comités permanents suivants examinent diverses questions qui ont un effet sur nos six buts stratégiques et présentent des recommandations à cet égard :

- le Comité d'évaluation des services de travail sécuritaire;
- le Comité d'évaluation des services financiers;
- le Comité d'examen des accidents mortels;
- le Comité d'évaluation du Tribunal d'appel.

**Roy Silliker, directeur général,
New Brunswick Construction Safety
Association**

Nous avons mis sur pied un programme de formation en sécurité au travail en ligne pour les élèves des écoles secondaires. Nous avons demandé aux gens de Travail sécuritaire NB de nous aider à assurer que ce programme satisfaisait à toutes les exigences en matière de santé et de sécurité. Grâce à leurs conseils, 3 500 jeunes ont maintenant les connaissances en sécurité nécessaires pour travailler dans notre industrie.



BUT : REPRISE DU TRAVAIL

Nous réduirons la période écoulée avant que le travailleur blessé reprenne le travail en toute sécurité ou soit prêt à le reprendre de façon sécuritaire.

CIBLE	Le nombre moyen de jours pendant lesquels le travailleur blessé ayant un but quant à la reprise du travail reçoit des prestations sera inférieur à la moyenne pour les cinq dernières années.		La durée moyenne des réclamations (nombre moyen de jours pendant lesquels le travailleur blessé reçoit des prestations) était de 56,4 jours en 2013. Elle était inférieure à notre cible, qui se chiffrait à 59,1 jours.
--------------	---	---	--

Jours pendant lesquels le travailleur blessé reçoit des prestations

Les chiffres des années antérieures ont été redressés de façon à refléter des renseignements à jour.

	2009	2010	2011	2012	2013	Cible pour 2013
Jours moyens	63,7	56,0	52,9	55,9	56,4	59,1

Travailleurs blessés ayant un but quant à la reprise du travail ou une invalidité à long terme totale

	2012	2013
Repris le travail ou situation d'emploi d'avant l'accident	96,6 %	96,4 %
N'ont pas repris le travail	1,5 %	1,5 %
Invalidité à long terme totale	1,9 %	2,1 %

En 2013, un total de 96,4 % de nos clients (3 722) ont repris le travail ou étaient en mesure de le reprendre après leur réadaptation; 2,1 % (83) n'étaient pas capables de travailler à la suite de la blessure qu'ils avaient subie au travail et reçoivent maintenant des prestations d'invalidité à long terme totale; et 1,5 % (57) n'ont pas été embauchés de nouveau lorsque leur réclamation a pris fin.

Nous examinons périodiquement les services offerts aux travailleurs blessés afin de trouver des possibilités d'améliorations conformes aux meilleures pratiques. Cet examen nous aide à réaliser notre stratégie portant sur la reprise du travail, soit promouvoir et mettre en œuvre des pratiques de pointe en matière de gestion médicale.

AUTRES ACTIVITÉS CONNEXES EN 2013

- Vu la réussite de notre programme primé visant à adresser les cas de blessures à l'épaule, nous avons élargi notre modèle novateur et interprofessionnel de gestion des lésions musculo-squelettiques en vue d'inclure la gestion des blessures au bas du dos. Ces blessures représentent plus d'un quart des réclamations avec interruption de travail. Le nouveau programme est axé sur les meilleures pratiques relativement aux évaluations et aux traitements en vue d'assurer que les travailleurs blessés reçoivent le bon traitement au bon moment, offert par le fournisseur approprié. Le programme se poursuivra tout au long de 2014 et comprendra un plus grand nombre de fournisseurs de services de physiothérapie.
- Pour aider les travailleurs blessés à demeurer au travail ainsi qu'à reprendre le travail rapidement et en toute sécurité, nous avons élaboré un projet pilote qui permet aux employeurs d'adresser des clients atteints d'une lésion des tissus mous directement à des physiothérapeutes choisis. Nous avons fait l'essai du projet pilote dans le sud-est de la province et l'élargiront pour inclure d'autres employeurs de l'ensemble de la province en 2014. Nous continuerons à évaluer le programme pour déterminer son efficacité à atteindre les résultats par rapport à la reprise du travail.
- Nous avons amélioré le processus de prise de décision pour les clients atteints de traumatismes crâniens légers et de commotions cérébrales. Ces clients sont adressés plus rapidement en vue de la gestion médicale de cas afin d'avoir le diagnostic confirmé et de recevoir le traitement approprié.

- Nous avons terminé l'évaluation détaillée du processus et des résultats du Programme d'évaluation professionnelle. Les spécialistes en réadaptation ont ensuite reçu une formation en autodétermination pour évaluer les intérêts, la motivation et la participation active du travailleur relativement à la planification professionnelle. En 2014, nous mettrons l'accent sur la mise en œuvre efficace de la formation dans le but d'assurer la reprise du travail des travailleurs après leur réadaptation professionnelle.
- Nous versons des prestations d'invalidité à long terme, des prestations pour perte de gains et des prestations de survivant aux travailleurs ou aux personnes à leur charge. À la fin de l'exercice, nous avons remis des prestations d'invalidité à long terme à 915 travailleurs pour un accident survenu avant 1982; des prestations pour perte de gains à 2 436 travailleurs pour un accident survenu après 1982; et des prestations de survivant à 455 conjoints survivants ou personnes à charge.

Nombre de réclamations traitées selon la catégorie (en milliers)

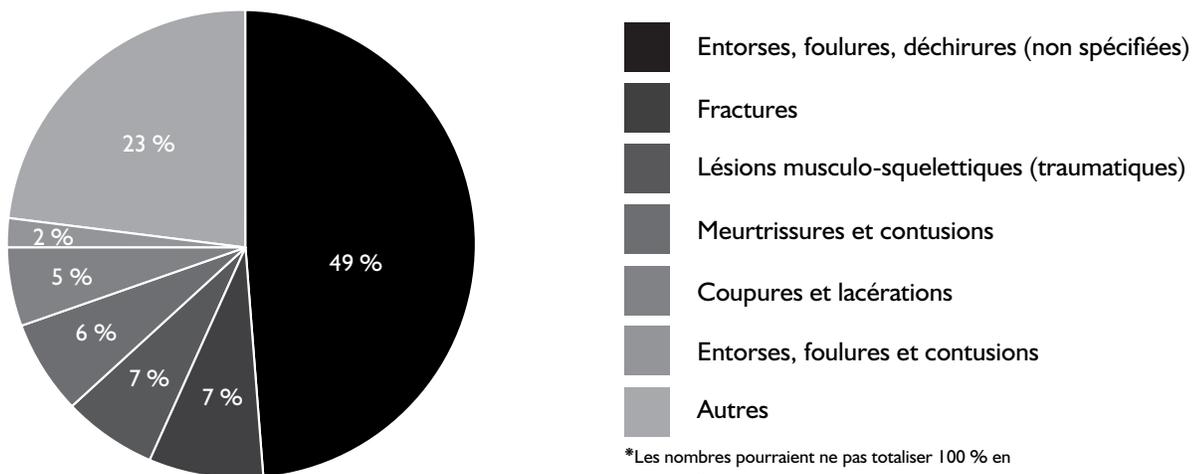
	2009	2010	2011	2012	2013
Avec interruption de travail	6,1	6,0	5,7	5,3	5,3
Sans interruption de travail	5,3	5,2	5,0	5,1	4,5



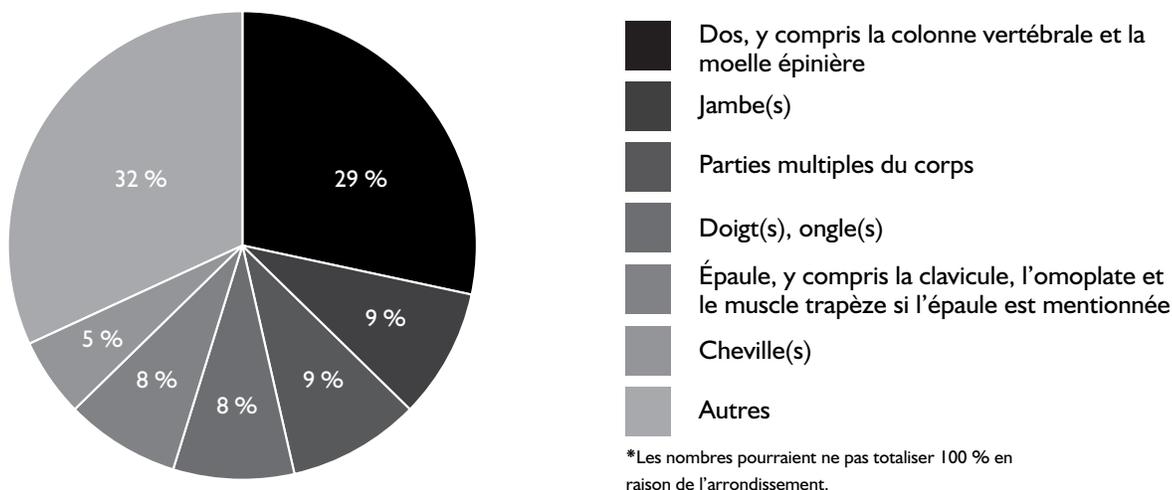
**Cheryl Wiggins, directrice générale,
foyer de soins Pine Grove**

Travail sécuritaire NB nous a aidés à élaborer un plan d'action pour prévenir les blessures des tissus mous chez nos résidents et nos employés. Le plan a eu des effets remarquables. Notre taux d'accidents avec interruption de travail est le plus bas jamais enregistré, ce qui nous permet d'offrir de meilleurs soins à nos personnes âgées.

RÉCLAMATIONS AVEC INTERRUPTION DE TRAVAIL SELON LA NATURE DE LA BLESSURE – 2013 (EN POURCENTAGE)*



RÉCLAMATIONS AVEC INTERRUPTION DE TRAVAIL SELON LA PARTIE DU CORPS ATTEINTE – 2013 (EN POURCENTAGE)*



Paiements d'invalidité à court terme et de réadaptation ainsi que paiements d'assistance médicale (en millions)

	2009	2010	2011	2012	2013
Paiements d'invalidité à court terme et de réadaptation	41,3 \$	37,7 \$	36,1 \$	35,7 \$	36,1 \$
Paiements d'assistance médicale	44,5 \$	46,7 \$	46,2 \$	48,0 \$	50,0 \$

Paiements au titre des prestations (en millions)

	2009	2010	2011	2012	2013
Paiements de l'exercice courant	24,8 \$	26,0 \$	25,7 \$	27,3 \$	26,4 \$
Paiements des exercices antérieurs	111,3 \$	111,0 \$	111,0 \$	112,1 \$	117,2 \$

TRIBUNAL D'APPEL

En 2013, les membres et les employés du Tribunal d'appel ont concentré leurs efforts sur la réduction du grand nombre d'appels accumulés au cours d'exercices antérieurs. Grâce à un effectif complet de vice-présidents et au renouvellement de nominations des membres en temps opportun, nous avons pu traiter un plus grand nombre d'appels et réduire les appels de 15 %. Cependant, cette réussite a été éclipsée par l'augmentation des délais de traitement en raison d'un plus grand nombre d'appels à être traités pendant l'exercice. Par le passé, l'augmentation du nombre d'appels faisait augmenter les délais de traitement. Le Tribunal d'appel travaille avec diligence afin de réduire le nombre d'appels accumulés et de traiter les appels dans un délai raisonnable, tout en rendant des décisions impartiales et uniformes, conformément à son mandat visant à réduire le nombre d'appels à être entendus.

Le Tribunal d'appel a également fait l'objet de deux examens pendant l'exercice. Le rapport du groupe Stewart McKelvey / KPMG, ainsi que celui du comité d'examen de la loi ont été déposés à l'automne. Nous attendons les résultats de ces examens, qui pourraient donner lieu à des changements aux processus du Tribunal d'appel si des modifications législatives sont adoptées. J'aimerais remercier les vice-présidents, les membres et les employés du Tribunal de leur dévouement et de leur appui continu pendant l'exercice. J'ai hâte de relever les défis auxquels le Tribunal devra faire face à l'avenir.

Le président du Tribunal d'appel,



Ron E. Gaffney, c.r.

NOMBRE D'APPELS REÇUS : 714

Il s'agit d'une diminution de 10,6 % par rapport à 2012, où le Tribunal a connu le nombre d'appels le plus élevé jamais reçus. Nous croyons que la diminution est en partie attribuable à la résolution d'appels relatifs aux pensions de retraite à la suite de la décision de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick dans l'affaire *Douthwright*.

Appels reçus

2009	2010	2011	2012	2013
582	702	798	799	714

NOMBRE D'APPELS RÉGLÉS : 774

Il s'agit d'une augmentation de 5,8 % comparativement à 2012. Les vice-présidents nommés à la fin de 2012 ont terminé leur orientation. Grâce à un effectif complet de vice-présidents, nous avons pu inscrire plus de jours d'audience à l'horaire chaque mois. Un plus grand nombre d'appels ont donc été traités.

Appels réglés

2009	2010	2011	2012	2013
574	714	788	732	774

Période nécessaire pour inscrire les appels à l'horaire : augmentation de 29 % par rapport à 2012

Délai de traitement général (à partir du moment où la demande est acceptée jusqu'à l'envoi de la décision) : augmentation de 29 % comparativement à 2012

Délai de traitement entre l'audience et l'envoi de la décision : augmentation de 41 % par rapport à 2012

Vice-présidente dont le mandat a pris fin en 2013 :

- Guilda Fournier

Nouveaux (Nouvelles) vice-président-e-s :

- Guilda Fournier (nommée pour un nouveau mandat le 13 mars)
- Maurice Picard
- Winfield Hackett (malheureusement, M. Hackett est décédé quelques mois après sa nomination)

MEMBRES DU TRIBUNAL D'APPEL AU 31 DÉCEMBRE 2013

Président : Ronald E. Gaffney, c.r. *Le lieutenant-gouverneur en conseil nomme le président du Tribunal d'appel qui est responsable devant le conseil d'administration des opérations du Tribunal.*

Vice-président-e-s : Grant Brenan, Heather Cossaboom, Guilda Fournier, Nargis Kheraj, Louis-Marie Melanson, Réal Noël, Maurice Picard et Raymond Wade. *Le lieutenant-gouverneur en conseil nomme les vice-présidents du Tribunal d'appel qui sont réputés nécessaires par le président du Tribunal d'appel en consultation avec Travail sécuritaire NB.*

Membres des comités d'appel – Représentant-e-s des travailleurs : Warren Desrochers, Paula Garant, Earl Garland, Linwood Lawrence, Gaston Malenfant, Wendy McGee, Claudia McKeil, Julie Pelletier, Line Savoie, Alfred Vautour et Denny Vautour. *Le conseil d'administration nomme les membres des comités d'appel.*

Membres des comités d'appel – Représentant-e-s des employeurs : Aldrice Comeau, Sherri Deveau, William Dixon, Donald Drury, George Greenlaw, Marc Long, Fraser MacLeod, Arnold Mallais, Gordon Roy, Lucien Sonier et Joe Veriker. *Le conseil d'administration nomme les membres des comités d'appel.*

Appels interjetés

	2009	2010	2011	2012	2013
Travailleurs blessés	87 %	90 %	88 %	92 %	92 %
Employeurs	13 %	10 %	12 %	8 %	8 %

Résultats des appels

	2009	2010	2011	2012	2013
Acceptés	68 %	68 %	75 %	79 %	73 %
Acceptés en partie	5 %	6 %	5 %	5 %	5 %
Refusés	26 %	26 %	19 %	16 %	20 %
Retirés (à l'audience)	1 %	0 %	1 %	0 %	2 %

RAPPORT DE GESTION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ET RÉSULTATS D'EXPLOITATION 2013

Le rapport de gestion représente le compte rendu de la direction portant sur les questions clés qui ont des répercussions sur le rendement actuel et futur de Travail sécuritaire NB. Le lecteur est invité à lire la section qui suit, établie au 13 mars 2014, conjointement avec les états financiers vérifiés et les notes afférentes aux états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport contient des énoncés prospectifs relativement à certaines questions qui sont, en raison de leur nature, assujetties à de nombreux risques et à de nombreuses incertitudes, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des énoncés présentés dans le présent rapport. Ces énoncés comprennent entre autres les objectifs, les stratégies, ainsi que les résultats financiers visés et prévus de Travail sécuritaire NB, en plus d'un aperçu de ses activités et de l'économie de la province et mondiale. Les risques et les incertitudes comprennent entre autres l'évolution du marché; les conditions ou les facteurs économiques de l'industrie et généraux; les modifications législatives ayant un effet sur les politiques et les pratiques de Travail sécuritaire NB; les modifications de conventions comptables; la capacité de retenir et de recruter des employés compétents; et d'autres risques connus ou inconnus. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder trop d'importance à ces énoncés prospectifs.

Vous pouvez vous procurer le *Rapport annuel 2013* et le *Plan stratégique et évaluation des risques 2013-2018* en ligne à l'adresse www.travailsecuritairenb.ca. Vous y trouverez également le document intitulé *2014 – Taux de cotisation*, qui explique le calcul des taux de cotisation.

Aperçu des résultats financiers Principales données financières (en milliers de dollars)	2013	2012
Portefeuille de placements	1 255 616	1 156 485
Engagements au titre des prestations	1 043 463	1 023 620
Solde du fonds	406 308	278 703
Pourcentage de capitalisation	138,2 %	126,7 %
Revenu des cotisations	157 981	164 595
Revenu de placements	175 995	111 152
Coûts de réclamation	163 379	132 588
Frais d'administration	40 031	39 215
Excédent des revenus sur les dépenses	127 605	101 039
Taux de rendement du marché du portefeuille	15,73 %	10,89 %

Travail sécuritaire NB a enregistré un excédent de 127,6 millions de dollars en 2013, comparativement à un excédent de 101,0 millions de dollars en 2012. L'excédent est surtout attribuable à des revenus de placements supérieurs à ceux qui avaient été prévus. Les revenus de placements réels se sont chiffrés à 15,73 %, comparativement aux revenus prévus au budget de 7,12 %.

En raison de ces résultats d'exploitation, la position de capitalisation de Travail sécuritaire NB s'est chiffrée à 406,3 millions de dollars ou 138,2 %.

BILAN

Les principales composantes du bilan de Travail sécuritaire NB sont les placements, les engagements au titre des prestations et le solde du fonds.

Placements

Le conseil d'administration est d'avis que le portefeuille de placements de Travail sécuritaire NB doit être personnalisé pour refléter son but, l'horizon prévisionnel, les exigences par rapport à la liquidité, les contraintes juridiques et la tolérance des intervenants à l'égard du risque. Le principal risque des placements à long terme est que l'actif du portefeuille de placements et les revenus futurs ne seront pas suffisants pour satisfaire aux engagements. Le conseil se fonde sur des études périodiques de l'actif et du passif pour s'assurer que la stratégie de placement est adéquate compte tenu des engagements.

La principale partie du portefeuille de placements est détenue pour satisfaire aux engagements au titre des prestations qui s'échelonnent sur de nombreuses années à venir. Par conséquent, le conseil adopte une approche à long terme pour trouver un équilibre acceptable relativement au risque et au rendement, et ce, par le biais de la stratégie de placement. Les politiques et les pratiques de Travail sécuritaire NB en matière de placements ont pour but d'accroître la probabilité d'atteindre les objectifs de rendement à long terme en assumant un niveau de risque acceptable. D'un exercice à un autre, les fluctuations à court terme des marchés financiers pourraient faire en sorte que les résultats du portefeuille de placements soient considérablement supérieurs ou inférieurs à ses objectifs de rendement à long terme.

Le conseil est d'avis que la composition de l'actif est le facteur le plus important pour déterminer le risque et le rendement des placements. En 2011, il a terminé une étude de l'actif et du passif qui avait pour but de l'aider à déterminer une composition de l'actif appropriée en tenant compte de la tolérance à l'égard du risque, de la nature des engagements et de la situation financière de Travail sécuritaire NB. Par suite de l'étude, il a modifié la composition de l'actif selon la politique. La transition vers la nouvelle composition de l'actif selon la politique cible se fera au cours des quelques prochains exercices.

La composition de l'actif selon la politique actuelle de Travail sécuritaire NB est formée de 23 % d'obligations canadiennes, de 5 % d'obligations canadiennes à rendement réel, de 17 % d'actions canadiennes, de 17 % d'actions américaines, de 17 % d'actions internationales (EAFE), de 4 % d'actions des marchés naissants, de 15 % de biens immobiliers et de 2 % en espèces.

La transition vers la nouvelle composition de l'actif selon la politique cible comprendra la réduction des obligations canadiennes pour se chiffrer à 18 %, la réduction des actions canadiennes pour devenir 16 %, la réduction des actions américaines pour se chiffrer à 15 %, la réduction des actions internationales (EAFE) pour s'élever à 15 %, l'ajout de 5 % à l'infrastructure et l'ajout de 5 % à une stratégie opportuniste.

La nouvelle composition de l'actif a pour but de réduire la volatilité du bénéfice d'exploitation, du pourcentage de capitalisation et des taux de cotisation annuels de Travail sécuritaire NB. Une autre étude de l'actif et du passif est prévue en 2016.

Le tableau qui suit indique les valeurs de l'actif selon le type de placements.

Placements (en milliers de dollars)	2013	2012
Contrats de change à terme	(4 218)	(722)
Revenu fixe	277 056	282 223
Actions	743 252	643 419
Obligations à rendement réel	48 469	56 035
Biens immobiliers	188 659	175 530
Infrastructure	2 398	–
Total des placements	1 255 616	1 156 485

La stratégie de placement de Travail sécuritaire NB est documentée dans les politiques intitulées « Énoncé de philosophie et de principes en matière de placements » et « Objectifs de placement ». L'« Énoncé de philosophie et de principes en matière de placements » présente la structure de gouvernance relative aux placements; l'engagement du conseil d'administration envers une approche d'investissement méthodique; l'avis du conseil relativement à la diversification; l'importance de la répartition de l'actif; et l'avis du conseil quant au code de déontologie et à l'éducation en matière de placements. La politique intitulée « Objectifs de placement » présente la composition de l'actif selon la politique, les objectifs de rendement, les placements admissibles et les niveaux de risque acceptables. Travail sécuritaire NB fait

appel aux services de gestionnaires de placements indépendants de l'extérieur pour gérer tous ses placements. L'observation des politiques de placement par ces gestionnaires de placements est évaluée à intervalles réguliers. Pour minimiser la volatilité des rendements, le portefeuille de Travail sécuritaire NB est diversifié en fonction des catégories de l'actif, des secteurs d'activité, des régions géographiques et des titres individuels. Travail sécuritaire NB diversifie davantage en choisissant des gestionnaires de placements ayant des philosophies et des styles qui varient.

Engagements au titre des prestations

À la fin de chaque exercice, Travail sécuritaire NB détermine ses engagements au titre des prestations relatifs à tous les accidents survenus jusqu'à cette date. Ces engagements représentent la valeur actuarielle actualisée de tous les paiements futurs au titre des prestations et les frais d'administration connexes. Au 31 décembre 2013, les engagements au titre des prestations étaient répartis comme suit :

Engagements au titre des prestations (en milliers de dollars)	2013	2012
Invalité à court terme et réadaptation	76 666	79 740
Invalité à long terme	539 258	533 940
Prestations de survivant	89 046	92 615
Soins de santé	338 493	317 325
Total des engagements au titre des prestations	1 043 463	1 023 620

Le passif au titre des prestations est demeuré relativement stable en 2013. Cependant, des modifications récentes apportées à la politique sur les suppléments à l'indemnité pourraient avoir une incidence importante sur le passif à l'avenir.

Solde du fonds

La politique de capitalisation de Travail sécuritaire NB précise un objectif de capitalisation (pourcentage de l'actif sur le passif) de 110 %. Cet excédent permis d'actif sur le passif atténue les effets de fluctuations d'un exercice à un autre, assurant ainsi la stabilisation des taux et offrant une meilleure garantie que les prestations accordées seront assurées. Le revenu des cotisations qui est tiré pendant une année auprès des employeurs cotisés peut comprendre un montant ou en être réduit afin de permettre à Travail sécuritaire NB d'atteindre son objectif de capitalisation. Le pourcentage de capitalisation au 31 décembre 2013 se chiffre à 138,2 % (2012 – 126,7 %). En vertu de la *Loi sur les accidents* du travail, un niveau de capitalisation minimum de 100 % est exigé, avec toute insuffisance devant être récupérée sur une période de cinq ans.

REVENUS

Le revenu de Travail sécuritaire NB provient de deux sources, notamment le revenu des cotisations et le revenu de placements. En 2013, il s'est élevé à 334,0 millions de dollars, soit une augmentation de 21,1 % par rapport à 2012, notamment 275,7 millions de dollars.

Revenu des cotisations

Le revenu des cotisations provient d'employeurs cotisés et des employeurs tenus personnellement responsables. Les employeurs cotisés versent une cotisation calculée en fonction de leur taux de cotisation et de leurs salaires cotisables. Le montant de la cotisation est déterminé en appliquant le taux de cotisation à chaque tranche de 100 \$ des salaires cotisables. Le revenu provenant des employeurs tenus personnellement responsables reflète le recouvrement de versements effectués au titre des réclamations au nom de ces employeurs, les frais d'administration pour la gestion de réclamations et la variation au niveau de l'évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations des employeurs tenus personnellement responsables.

Le revenu des cotisations s'est chiffré à 158,0 millions de dollars en 2013, comparativement à 164,6 millions de dollars en 2012, soit une diminution de 4,0 %. Les cotisations prélevées d'employeurs cotisés ont diminué de 16,8 % en raison de la diminution du taux de cotisation moyen provisoire, qui est passé de 1,70 \$ en 2012 à 1,44 \$ en 2013. Cette diminution a été contrebalancée par une augmentation de 66,5 % du revenu provenant d'employeurs tenus personnellement responsables. Cette augmentation reflète des coûts de réclamation plus élevés que ceux prévus, surtout en raison de modifications apportées à la politique sur les suppléments à l'indemnité. La masse salariale des employeurs a augmenté pour se chiffrer à 8,27 milliards de dollars en 2013, comparativement à 8,26 milliards de dollars en 2012. L'augmentation est en grande partie imputable à l'augmentation annuelle du salaire cotisable maximum, qui est passé de 58,100 \$ en 2012 à 59,500 \$ en 2013.

Revenu des cotisations (en milliers de dollars)	2013	2012
Employeurs cotisés	115 860	139 303
Employeurs tenus personnellement responsables	42 121	25 292
Total du revenu des cotisations	157 981	164 595
Taux de cotisation moyen	1,44 \$	1,70 \$
Masse salariale	8,27 milliards de dollars	8,26 milliards de dollars

Revenu de placements

Le revenu de placements est passé de 111,2 millions de dollars en 2012 à 176,0 millions de dollars en 2013. La plus grande partie de cette augmentation est attribuable à des gains matérialisés plus élevés découlant de placements en actions de Travail sécuritaire NB pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

Le revenu de placements est une source importante du revenu pour Travail sécuritaire NB. Il sert à compléter le revenu des cotisations en vue de satisfaire aux dépenses totales pour l'exercice. L'évaluation des engagements au titre des prestations et le modèle d'établissement des taux de cotisation tiennent compte de l'hypothèse à long terme selon laquelle les placements de Travail sécuritaire NB produiront un taux de rendement réel annuel de 4,0 %. En 2013, le taux de rendement réel du marché du portefeuille de placements s'est chiffré à 14,49 %. Pour la période de vingt ans se terminant le 31 décembre 2013, le taux de rendement réel annualisé du marché du portefeuille a été de 5,42 %.

Revenu de placements (en milliers de dollars)	2013	2012
Intérêts et dividendes	28 793	27 808
Gains nets matérialisés sur placements	73 672	33 941
Variation des gains nets non matérialisés sur placements	78 440	53 532
Dépenses liées à la gestion du portefeuille	(4 910)	(4 129)
Total du revenu de placements	175 995	111 152

DÉPENSES

Les dépenses de Travail sécuritaire NB comprennent les frais engagés au titre des réclamations, les frais d'administration, les obligations prévues par la loi et les coûts liés à l'administration du Tribunal d'appel. En 2013, les dépenses sont passées de 174,7 millions de dollars à 206,4 millions de dollars, soit une augmentation de 18,1 %.

Frais engagés au titre des réclamations

Comme l'indique les Résultats d'exploitation et solde du fonds, les frais engagés au titre des réclamations sont les coûts engagés pendant l'exercice en cours pour les accidents des exercices courants et antérieurs. Ces frais comprennent les versements effectués au titre des prestations et les variations au niveau de l'évaluation actuarielle du passif au titre des prestations. En 2013, ces coûts se chiffraient à 163,4 millions de dollars, soit une augmentation de 23,2 % par rapport à 132,6 millions de dollars en 2012. Cette augmentation était surtout attribuable aux coûts de l'invalidité à long terme, qui ont augmenté de 24,2 millions de dollars en raison d'améliorations apportées à la méthodologie utilisée pour estimer les coûts d'invalidité à long terme, surtout en ce qui a trait à l'âge au moment de l'accident et à la durée de l'engagement.

Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les engagements sont un élément fondamental de l'évaluation actuarielle. Le taux d'actualisation hypothétique est demeuré inchangé, soit 6,60 %.

Frais engagés au titre des réclamations (en milliers de dollars)	2013	2012
Invalidité à court terme et réadaptation	33 030	29 046
Invalidité à long terme	53 507	29 342
Prestations de survivant	5 693	7 670
Assistance médicale	71 149	66 530
Total des frais engagés au titre des réclamations	163 379	132 588

Coûts d'exploitation

En 2013, les frais d'administration de Travail sécuritaire NB sont passés de 39,2 millions de dollars à 40,0 millions de dollars, mais sont demeurés bien inférieurs au montant prévu au budget de 42,2 millions de dollars.

Travail sécuritaire NB est tenu par la loi de rembourser le gouvernement provincial de tous les frais des défenseurs des droits du travailleur et de l'employeur. En 2013, il a engagé des frais de 861 000 \$ (2012 – 917 000 \$).

En 2013, Travail sécuritaire NB a fourni une aide financière de 440 000 \$ (2012 – 440 000 \$) à deux associations de sécurité conformément à la *Loi sur les accidents du travail*. La somme versée a été prélevée auprès de tous les employeurs des industries représentées par les associations de sécurité et fait partie du revenu des cotisations.

Coûts d'exploitation (en milliers de dollars)	2013	2012
Frais d'administration	40 031	39 215
Obligations prévues par la loi	1 301	1 357
Tribunal d'appel	1 660	1 548
Total des coûts d'exploitation	42 992	42 120

FACTEURS OPÉRATIONNELS CLÉS

Emplois, nombre de blessures et durée des réclamations

Les blessures liées au travail se produisent en cours d'emploi. Les changements au niveau du nombre d'emplois au Nouveau-Brunswick ainsi que les tendances relatives au nombre de blessures et à la durée des réclamations sont les principaux facteurs qui influent sur les activités de Travail sécuritaire NB et les principaux déterminants des taux de cotisation des employeurs.

Au cours des derniers exercices, le nombre d'emplois dans la province a augmenté, mais le nombre de blessures a diminué. La durée des réclamations diminuait, mais les récents indicateurs laissent croire que la tendance ralentit.

Les diminutions au niveau du nombre de blessures sont attribuables à certains facteurs, notamment :

- la sensibilisation accrue des travailleurs et des employeurs au besoin d'avoir de bonnes pratiques en matière de sécurité;
- le vieillissement de la population active (les travailleurs plus âgés ont tendance à subir moins de blessures);
- l'attention que porte Travail sécuritaire NB aux industries qui présentent des risques élevés;
- l'augmentation du nombre d'emplois au sein d'industries qui présentent moins de risques par rapport à ceux au sein d'industries à risques élevés;
- des changements au niveau de la façon dont le travail est effectué au sein d'industries à risques plus élevés.

Certains facteurs ont une influence positive sur la durée des réclamations, soit :

- l'attention que porte Travail sécuritaire NB à l'intervention précoce et à la reprise du travail en toute sécurité;
- l'augmentation du nombre d'emplois au sein d'industries qui présentent moins de risques par rapport à ceux au sein d'industries à risques élevés;
- les facteurs ergonomiques qui favorisent la reprise du travail rapide.

La durée ou la gravité des réclamations est un facteur particulièrement important puisqu'un assez petit nombre de réclamations représente des coûts de réclamation assez considérables.

Taux d'inflation

Le taux d'inflation, ou l'indice des prix à la consommation (IPC), est un facteur déterminant puisque le montant des prestations d'invalidité à court terme, d'invalidité à long terme et de survivant futures est indexé chaque année en fonction de l'IPC.

Le taux d'inflation de base cible de la Banque du Canada se chiffre à 2,0 %. Au cours des dix derniers exercices, le taux d'indexation des prestations pour perte de gains a varié entre 0,73 % et 2,52 %, avec un taux moyen se chiffrant à 1,85 %.

Rendement des placements

Travail sécuritaire NB perçoit des cotisations pour satisfaire à tous les frais actuels et futurs prévus des accidents d'un exercice donné. Les cotisations perçues sont investies pour produire un rendement réel moyen à long terme prévu de 4,0 %. Le rendement réel est le rendement prévu au-delà de l'inflation, tel qu'il est déterminé par l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Cette attente quant au rendement est fondée sur l'atteinte de rendements des placements semblables aux rendements moyens à long terme pour les catégories d'actif dans lesquelles le portefeuille est investi.

Le rendement des marchés des actions internationales a augmenté dans la plupart des secteurs en 2013, à mesure que les données économiques des États-Unis et de l'Europe continuaient à s'améliorer, et les banques centrales mondiales ont maintenu leurs politiques de soutien. Les marchés des actions américaines et internationales ont réalisé des rendements particulièrement solides, sous l'effet de la dépréciation du dollar canadien. Le rendement des actions des marchés naissants et canadiennes était quelque peu faible, la croissance économique n'étant pas suffisamment forte pour faire monter les prix des marchandises. Les actions américaines, représentées par l'indice S&P 500, ont connu un rendement de 41,27 % en dollars canadiens en 2013. Les actions canadiennes ont connu une augmentation de 12,99 % et les actions internationales (EAFE), de 31,02 % pour la même période.

Les obligations canadiennes ont connu un rendement négatif cet exercice, avec les taux d'intérêt qui ont augmenté en 2013. L'indice des obligations de l'univers DEX a perdu 1,19 % pour l'exercice. Les obligations à long terme, représentées par l'indice des obligations à long terme DEX, ont perdu 6,16 % et les obligations à rendement réel, représentées par l'indice des obligations à rendement réel DEX, ont perdu 12,99 %. Les biens immobiliers canadiens ont connu une autre bonne année, avec le REALpac/IPD Canada Annual Property Index produisant un rendement de 10,7 %.

La totalité du portefeuille de placements de Travail sécuritaire NB a connu un rendement de 15,73 % en 2013. L'inflation pour la même période était en moyenne 1,24 %, ce qui a donné un rendement réel de 14,49 % pour la période. Ce pourcentage dépasse de 10,49 % l'objectif de rendement réel prévu. Le rendement des placements de Travail sécuritaire NB pour les vingt exercices se terminant le 31 décembre 2013 a atteint en moyenne 7,21 %. L'inflation pour cette même période s'est chiffrée en moyenne à 1,79 %, ce qui représente un rendement réel moyen de 5,42 % pour la période. Ce pourcentage est supérieur de 1,42 % à l'objectif prévu du rendement réel.

Bien que le rendement réel moyen prévu soit de 4,0 % à long terme, le taux de rendement réel peut varier considérablement au cours d'une plus courte période en raison de la volatilité à court terme des marchés financiers dans lesquels le portefeuille de Travail sécuritaire NB est investi. La stratégie financière à long terme et les politiques de placement énoncent la stratégie de Travail sécuritaire NB visant à maintenir une discipline quant aux placements et au financement lors de conditions volatiles des marchés. Selon la valeur marchande du portefeuille de placements au 31 décembre 2013, chaque 1 % de rendement de placements au-dessus ou au-dessous du rendement prévu de l'IPC en plus de 4,0 % se traduit en un excédent ou une insuffisance d'environ 13,1 millions de dollars.

Impôt sur le revenu

L'impôt sur le revenu est un facteur déterminant parce que les prestations pour perte de gains sont calculées selon un pourcentage des gains après impôt que le travailleur blessé tirait avant son accident. Des changements importants apportés aux taux d'imposition ou aux exemptions d'impôt sur le revenu peuvent avoir une incidence considérable sur les engagements au titre des prestations de Travail sécuritaire NB.

RISQUES

Le contexte dans lequel Travail sécuritaire NB prend ses décisions stratégiques change continuellement. Les tendances et les événements au Nouveau-Brunswick et dans l'ensemble du Canada sont intimement liés à la réalisation de sa vision et les facteurs environnementaux, économiques et sociaux représentent à la fois des risques et des possibilités pour Travail sécuritaire NB. Afin de maximiser les possibilités et de gérer les risques, le conseil d'administration examine chaque année son orientation stratégique et les risques auxquels l'organisme fait face. Il décide ensuite s'il doit réaffirmer ou modifier son portefeuille de risque et ses stratégies.

Le *Plan stratégique et évaluation des risques 2013-2018*, qui se trouve en ligne à l'adresse www.travailsecuritairenb.ca, résume les résultats du processus annuel de planification, et met l'accent sur la transparence et la reddition de compte. En se fondant sur son analyse de 2013, le conseil a réaffirmé son orientation stratégique et a déterminé 24 risques relatifs à l'atteinte de son orientation stratégique. Les risques comprennent ce qui suit :

- *Risques liés au mandat unique* – Ce sont les risques qui n'existent qu'en raison du mandat qui a été confié à Travail sécuritaire NB en vertu de la loi. Ils comprennent des risques comme la variation du niveau de capitalisation; la planification de la relève des membres du conseil; différentes attentes quant au rôle de Travail sécuritaire NB en matière de santé et de sécurité ainsi que de reprise du travail; des défis quant à la modification de lois applicables; et le maintien de l'équilibre approprié entre l'assurance offerte aux employeurs et les prestations d'indemnisation des travailleurs.

Les principaux risques liés au niveau de capitalisation sont les coûts des prestations et le rendement des placements.

De nombreux facteurs influent sur les coûts des prestations, y compris l'économie de la province; les projets de grande envergure; l'évolution de la nature des emplois dans la province; l'attitude des travailleurs et des employeurs envers la santé et la sécurité; le vieillissement de la population active; les pratiques des employeurs relativement à la reprise du travail; l'efficacité de Travail sécuritaire NB en ce qui a trait au traitement et à la gestion des réclamations; et les résultats quant aux décisions prises sur les appels. Les risques non contrôlables comprennent la possibilité de nouvelles prestations établies par la loi ou un plus grand nombre de maladies admissibles, surtout si les dispositions législatives entrent en vigueur de façon rétroactive. Ce type d'événement pourrait avoir une incidence financière importante s'il était accepté au Nouveau-Brunswick.

Le conseil d'administration établit la politique de placement et il a déterminé la composition de l'actif en se fondant sur les résultats de l'étude de l'actif et du passif qui tenait compte de la nature des engagements, de la tolérance à l'égard du risque et de la situation financière de Travail sécuritaire NB. Le conseil et la direction ont également établi des politiques et des directives en vue d'assurer qu'il existe des procédures adéquates relativement au contrôle interne et à l'atténuation des risques pour ce qui est des placements de Travail sécuritaire NB. Toutefois, certains risques de placement ne peuvent être contrôlés directement, comme les fluctuations importantes du marché, les risques géopolitiques, et les changements sur le plan des taux d'intérêt provenant de politiques budgétaires et commerciales d'autres pays. Il est probable que la volatilité marquée des résultats financiers de Travail sécuritaire NB d'un exercice à un autre par suite des fluctuations de la valeur marchande des placements se poursuivra.

- *Risques externes* – Il s'agit des tendances et des comportements qui existent dans la société, ou au niveau de l'économie, de la politique ou de la démographie, et qui ont un effet sur les buts de Travail sécuritaire NB. Ils comprenaient des changements au niveau des types d'industries exploitant dans la province; la disponibilité et le coût des soins de santé; l'effet du vieillissement de la population sur les lieux de travail; et l'augmentation des blessures liées à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée et du nombre de travailleurs.
- *Risques pour la réputation* – Ce sont les risques qui peuvent avoir un effet sur la perception et l'attitude des intervenants, des clients et du grand public envers Travail sécuritaire NB. Ils peuvent comprendre l'image auprès du public, les décisions du gouvernement, et les recommandations d'organismes externes qui ne sont pas conformes à l'orientation stratégique du conseil.
- *Risques opérationnels* – Il s'agit des défaillances humaines ou des systèmes, y compris des menaces à l'égard de la continuité des opérations, et des changements au niveau des effectifs ou de la technologie / du matériel, qui pourraient avoir un effet sur la capacité de Travail sécuritaire NB de satisfaire à ses responsabilités.

Une fois que le conseil détermine les risques, il établit la priorité pour chacun en fonction de ses répercussions et de sa probabilité, puis il décide d'une réponse convenable (réduire, accepter, éviter, partager). Le conseil avise la direction du mandat, et lui donne les ressources nécessaires pour gérer les risques selon ses directives. Cela pourrait inclure l'établissement de mesures de contrôle, de politiques, de directives, ou de structures ou d'approches méthodiques pour gérer ces risques. Le Service de la vérification interne, qui relève du président et chef de la direction ainsi que du Comité d'évaluation des services financiers du conseil, effectue périodiquement des vérifications des états financiers et de gestion pour évaluer la conformité.

REGARD VERS L'AVENIR

Perspectives d'avenir

Le défi à court terme auquel Travail sécuritaire NB devra faire face a trait à la gestion des affaires compte tenu des incertitudes économiques et du maintien de l'approche méthodique relativement à la gestion du portefeuille de placements au sein de marchés turbulents. Pour atteindre ces buts, Travail sécuritaire NB prévoit faire fond sur les stratégies opérationnelles et financières qui ont contribué à la réussite de l'organisme. La direction surveillera de près les tendances économiques et opérationnelles afin de préparer des réponses efficaces aux nouvelles questions qui ont trait aux affaires, et ce, de façon proactive.

Travail sécuritaire NB continuera à chercher des façons d'améliorer les résultats. Ce sera un défi de maintenir les niveaux de services actuels et d'améliorer le niveau de qualité déjà élevé compte tenu des coûts croissants et du marché limité pour des employés compétents. Toutefois, l'efficacité prouvée du modèle de prestation de services de Travail sécuritaire NB constitue une base solide qui permettra d'assurer un succès continu, en se fondant sur le dévouement et le professionnalisme de ses employés qui offrent des services efficaces et rapides, et ce, avec soin, compassion et équité.

Le taux de cotisation moyen a diminué au cours des derniers exercices en raison de rendements de placements solides et de la diminution du nombre de blessures. Cette tendance se poursuit en 2014, et le taux de cotisation moyen est passé de 1,44 \$ par tranche de 100 \$ des salaires cotisables à 1,21 \$. Cette décision était fondée sur la politique de capitalisation du conseil, qui précise que le taux de cotisation doit être rajusté de façon à permettre à Travail sécuritaire NB d'atteindre son objectif de capitalisation de 110 %. Bien que le taux de cotisation moyen de Travail sécuritaire NB continue à être l'un des plus bas au pays, les tendances futures au niveau du nombre de blessures et des rendements de placements pourraient avoir une incidence négative ou positive importante sur ce taux.

Gestion financière

Les marchés de capitaux demeurent incertains et il est essentiel que Travail sécuritaire NB maintienne un processus de planification et de prise de décision rigoureux afin de protéger l'intégrité et la stabilité de la caisse des accidents. Travail sécuritaire NB est un investisseur à long terme qui jouit d'une position financière solide. Il peut ainsi être patient et demeurer engagé envers des principes d'investissement et des croyances qui ont fait leurs preuves.

Marché du travail

Le marché du travail au Canada subit des changements importants, ce qui signifie non seulement que la population active vieillit, mais qu'elle diminue, comme c'est le cas dans d'autres pays industrialisés. Divers facteurs, comme la diminution du taux de natalité, les travailleurs de la génération du baby-boom qui commencent à prendre leur retraite et l'émigration continue vers d'autres provinces en vue de perspectives d'emploi, sont en voie de créer une tempête de facteurs qui entraînera une crise socio-économique importante pour la province dans un avenir prochain. Vers le milieu de la prochaine décennie, et pour la première fois en au moins cent ans, le nombre de personnes prêtes à travailler et disponibles pour travailler au Canada sera inférieur au nombre d'emplois vacants. À ce moment-là, une pénurie de main-d'œuvre générale deviendra une réalité pour l'économie de la province.

Le conseil reconnaît ce défi et est engagé à élaborer des stratégies afin d'assurer que Travail sécuritaire NB continue à recruter et à retenir des employés de l'échelon supérieur.

Économie du Nouveau-Brunswick¹

Le ralentissement des dépenses d'investissement liées à des projets de grande envergure, à la volatilité au niveau du secteur des ressources et aux défis démographiques ont occupé une place importante dans le rendement économique récent de la province. Selon les prévisions, le produit intérieur brut demeurera essentiellement inchangé en 2013 par rapport à l'exercice précédent en raison de la baisse des emplois, des lectures de revenus faibles et du secteur de l'exportation décevant, qui ont limité l'activité économique pour le troisième exercice de suite.

Les choses devraient toutefois s'améliorer quelque peu dans un avenir prochain. Bien que le secteur de l'exportation ait été décevant en 2013, il devrait s'améliorer en 2014 en raison de la dépréciation du dollar canadien et de l'amélioration de l'économie américaine. L'exportation d'électricité devrait demeurer solide, reflétant le fait que la centrale nucléaire de Point Lepreau fonctionne presque à plein rendement. L'exportation de produits forestiers sera également soutenue par la demande américaine croissante.

¹ *Perspectives économiques provinciales*, Services économiques TD, 15 janvier 2014.

La production de zinc devrait augmenter en 2014 à la suite du ralentissement en 2013 attribuable à la réduction progressive des opérations à la Mine Brunswick de Xstrata. En effet, la production de zinc en 2014 augmentera en raison des mines Half Mile Lake et Caribou, qui commenceront à exploiter dans la région de Bathurst. Ceci dit, la production générale des ressources sera surveillée. Le récent climat d'incertitude dans le secteur de la potasse a amené la PotashCorp à cesser la production à sa mine de Penobsquis et à mettre à pied 180 travailleurs avant la fin du premier trimestre de 2014. Une partie de cette inactivité sera compensée par l'expansion de la mine Picadilly, dont l'entrée en production est prévue d'ici la fin de 2014. La production devrait augmenter en 2015, à moins qu'il n'y ait d'autre volatilité au sein du secteur de la potasse.

Des défis financiers pèseront sur le rendement économique à court terme. Le montant estimatif du déficit financier pour 2013-2014 se chiffre maintenant à 538 millions de dollars ou à 1,7 % du produit intérieur brut. Proportionnellement à la taille de l'économie, le Nouveau-Brunswick a l'un des fardeaux fiscaux les plus lourds au pays. La province a augmenté l'impôt en 2013 pour aider à réapprovisionner ses coffres, mais un calendrier pour atteindre l'équilibre budgétaire n'a pas encore été établi.

Sommaire

Travail sécuritaire NB est prêt à faire face à ces défis par le biais de la consultation continue avec ses intervenants sur des questions clés; de l'innovation continue par rapport à ses activités; de l'élaboration de systèmes en ligne pour permettre à ses clients d'effectuer leurs transactions avec Travail sécuritaire NB de façon simple et efficace; de stratégies de maintien en service et de perfectionnement d'employés visant à faire en sorte que l'organisme continue à être l'un des meilleurs employeurs; et de la surveillance de près de tendances économiques et opérationnelles afin de préparer des réponses efficaces aux nouvelles questions qui ont trait aux affaires.

Conjointement avec ses partenaires, Travail sécuritaire NB continuera à chercher des façons de minimiser l'effet des maladies professionnelles et des blessures subies au travail sur les travailleurs néo-brunswickois et leur employeur. En mettant clairement l'accent sur ses activités de base et son engagement envers ses valeurs fondamentales, il demeure prêt à faire face à l'avenir.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de Travail sécuritaire NB ont été dressés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données présentées, notamment des estimations, des hypothèses actuarielles et des jugements comptables importants. Cette responsabilité inclut le choix et l'application d'hypothèses actuarielles et de principes comptables appropriés, conformes aux Normes internationales d'information financière.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction exerce les contrôles internes qui s'imposent de façon que l'utilisateur soit raisonnablement assuré que l'information financière livrée est pertinente et fiable et que l'actif est adéquatement protégé. Le Service de la vérification interne effectue des examens pour s'assurer que les contrôles et méthodes internes de Travail sécuritaire NB sont appropriés, uniformes et effectués d'une façon uniforme.

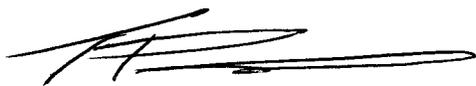
Le conseil d'administration a la responsabilité d'évaluer la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers figurant dans le présent rapport annuel. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité d'évaluation des services financiers, qui examine les états financiers et en recommande l'approbation, et rencontre périodiquement la direction, les actuaires indépendants, les vérificateurs indépendants ainsi que le vérificateur interne pour discuter des contrôles internes et de toutes les autres questions reliées à l'information financière.

Morneau Shepell, cabinet d'actuaire-conseils indépendant auprès de Travail sécuritaire NB, a effectué une évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations figurant dans les états financiers de Travail sécuritaire NB ainsi qu'a fait rapport à ce sujet conformément aux principes actuariels reconnus.

Le cabinet Grant Thornton, les vérificateurs indépendants de Travail sécuritaire NB, a effectué une vérification des états financiers de Travail sécuritaire NB conformément aux Normes internationales d'information financière. Le rapport des vérificateurs indépendants contient la description de l'étendue de cette vérification indépendante et l'expression de leur opinion sur les états financiers.



Gerard Adams, CA
Président et chef de la direction
Travail sécuritaire NB



Tim Petersen, CA
Vice-président aux Services généraux par intérim
Travail sécuritaire NB

ÉNONCÉ D'OPINION

J'ai procédé à l'évaluation actuarielle des engagements au titre des prestations de Travail sécuritaire NB au 31 décembre 2013 (la « date d'évaluation »). Les données, les hypothèses actuarielles, les méthodes d'évaluation et les résultats sont détaillés dans le rapport d'évaluation actuarielle à la date d'évaluation; le présent énoncé d'opinion est partie intégrante de ce rapport.

1. Travail sécuritaire NB a fourni les données sur lesquelles s'appuie notre évaluation. Nous avons effectué les vérifications du caractère raisonnable des données que nous jugeons appropriées. À mon avis, les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation.
2. Les hypothèses économiques sont en accord avec la stratégie financière à long terme et les politiques de placement de Travail sécuritaire NB. Les taux annuels d'actualisation utilisés sont présentés à la note 3 afférente aux états financiers. À mon avis, les hypothèses sont appropriées aux fins de l'évaluation.
3. À mon avis, les méthodes utilisées dans l'évaluation sont appropriées aux fins de l'évaluation.
4. L'estimation du passif actuariel à la date d'évaluation est de 900 687 000 \$ pour les employeurs cotisés et de 142 776 000 \$ pour les employeurs tenus personnellement responsables, pour un total de 1 043 463 000 \$. Ces chiffres comprennent des provisions pour les prestations et les frais d'administration futurs qu'on prévoit payer après la date d'évaluation pour des réclamations survenues à la date d'évaluation ou avant. Ils comprennent également une provision pour les réclamations pour maladies professionnelles de longue latence liées à une exposition survenue à la date d'évaluation ou avant.
5. À la date d'évaluation, les engagements relatifs aux cotisations de pension et aux intérêts courus déjà réservés par Travail sécuritaire NB jusqu'à la date d'évaluation pour pourvoir au versement de pensions aux travailleurs blessés et aux conjoints survivants à partir de l'âge de 65 ans sont compris dans les chiffres ci-dessus et ont été fournis par le personnel de la Division des services généraux de Travail sécuritaire NB.
6. À mon avis, le montant des engagements au titre des prestations constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations relatives à l'indemnisation des préjudices corporels, et les résultats de l'évaluation sont fidèlement présentés dans les états financiers.
7. J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada.
8. L'évaluation est fondée sur les dispositions de la *Loi sur les accidents du travail* du Nouveau-Brunswick ainsi que sur les politiques et les pratiques de Travail sécuritaire NB en vigueur à la date d'évaluation. L'évaluation ne comprend que les prestations relevant de la *Loi sur les accidents du travail*.



Conrad Ferguson, F.I.C.A.
Morneau Shepell
Mars 2014

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration

Travail sécuritaire NB

Nous avons effectué la vérification des états financiers ci-joints de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick (sous le titre de Travail sécuritaire NB), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2013, les résultats d'exploitation et solde du fonds, les mouvements de la trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DES VÉRIFICATEURS

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre vérification. Nous avons effectué notre vérification selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons la vérification de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Une vérification implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, le vérificateur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Une vérification comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus lors de la vérification sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion de vérification.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Travail sécuritaire NB au 31 décembre 2013 ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses mouvements de la trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Saint John (Nouveau-Brunswick)

Le 13 mars 2014



Grant Thornton LLP

Comptables agréés

ÉTATS FINANCIERS

BILAN au 31 décembre

	2013 (en milliers)	2012 (en milliers)
ACTIF		
Espèces et équivalents d'espèces	61 906 \$	16 611 \$
Créances et autres (note 5)	10 491	10 821
Engagements recouvrables au titre des prestations	132 883	128 377
Placements (notes 6 et 7)	1 255 616	1 156 485
Immobilisations (note 8)	9 115	9 485
	<u>1 470 011 \$</u>	<u>1 321 779 \$</u>
PASSIF ET SOLDE DU FONDS		
Comptes fournisseurs et frais courus (note 9)	20 240 \$	19 456 \$
Engagements au titre des prestations (notes 3, 4 et 10)	1 043 463	1 023 620
Total du passif	<u>1 063 703</u>	<u>1 043 076</u>
Solde du fonds	<u>406 308</u>	<u>278 703</u>
	<u>1 470 011 \$</u>	<u>1 321 779 \$</u>

Au nom du conseil d'administration,



Hector Losier
Comité d'évaluation des services financiers, conseil d'administration



Jean Stewart
Comité d'évaluation des services financiers, conseil d'administration



Sharon Tucker
Présidente du conseil d'administration

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET SOLDE DU FONDS

Exercice terminé le 31 décembre

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	2013 (en milliers)		2012 (en milliers)
	Budget	Réel	Réel
Revenus			
Cotisations (note 11)	124 253 \$	115 860 \$	139 303 \$
Placements (note 6)	79 430	175 995	111 152
Employeurs tenus personnellement responsables (note 12)	42 750	42 121	25 292
	<u>246 433</u>	<u>333 976</u>	<u>275 747</u>
Dépenses			
Frais engagés au titre des réclamations (note 10)			
Invalidité à court terme et réadaptation	42 500	33 030	29 046
Invalidité à long terme	69 550	53 507	29 342
Prestations de survivant	7 700	5 693	7 670
Assistance médicale	67 900	71 149	66 530
	<u>187 650</u>	<u>163 379</u>	<u>132 588</u>
Administration (note 13)	42 196	40 031	39 215
Obligations prévues par la loi (note 14)	1 325	1 301	1 357
Tribunal d'appel	1 885	1 660	1 548
	<u>45 406</u>	<u>42 992</u>	<u>42 120</u>
Total des dépenses	<u>233 056</u>	<u>206 371</u>	<u>174 708</u>
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	<u>13 377 \$</u>	<u>127 605 \$</u>	<u>101 039 \$</u>

SOLDE DU FONDS

Solde du fonds, début de l'exercice	278 703 \$	177 664 \$
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	<u>127 605</u>	<u>101 039</u>
Solde du fonds, fin de l'exercice	<u><u>406 308 \$</u></u>	<u><u>278 703 \$</u></u>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

MOUVEMENTS DE LA TRÉSORERIE
Exercice terminé le 31 décembre

	<u>2013</u> <u>(en milliers)</u>	<u>2012</u> <u>(en milliers)</u>
Rentrées et sorties de fonds liées à l'exploitation		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Employeurs cotisés	118 928 \$	140 543 \$
Employeurs tenus personnellement responsables	36 915	33 244
Intérêts et dividendes	<u>30 346</u>	<u>31 629</u>
	<u>186 189</u>	<u>205 416</u>
Sorties de fonds affectées aux utilisations suivantes :		
Travailleurs blessés ou tiers au nom des travailleurs blessés (note 10)	143 536	139 431
Fournisseurs et employés, pour des services administratifs et autres	<u>48 406</u>	<u>44 224</u>
	<u>191 942</u>	<u>183 655</u>
Rentrées nettes de fonds liées à l'exploitation	(5 753)	21 761
Rentrées et sorties de fonds liées à l'investissement		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Vente de placements	<u>341 893</u>	<u>310 890</u>
Sorties de fonds affectées aux utilisations suivantes :		
Acquisition de placements	289 542	336 254
Acquisition d'immobilisations	<u>1 303</u>	<u>1 560</u>
	<u>290 845</u>	<u>337 814</u>
Sorties nettes de fonds liées à l'investissement	<u>51 048</u>	<u>(26 924)</u>
Augmentation (diminution) des espèces pendant l'exercice	45 295	(5 163)
Espèces et équivalents d'espèces, début de l'exercice	<u>16 611</u>	<u>21 774</u>
Espèces et équivalents d'espèces, fin de l'exercice	<u>61 906 \$</u>	<u>16 611 \$</u>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS au 31 décembre 2013

1. AUTORITÉ ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (qui exploite selon le nom de Travail sécuritaire NB) a été créée par l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick pour entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1995, aux termes de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail*. Travail sécuritaire NB, ayant son siège social au 1, rue Portland, à Saint John, au Nouveau-Brunswick, est responsable de l'application de la *Loi sur les accidents du travail* et de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*, et conformément aux dispositions de ces lois, de la promotion de la prévention des accidents; de l'administration du versement des prestations aux travailleurs victimes d'accident et aux conjoints survivants; et du prélèvement et de la perception auprès d'employeurs de cotisations suffisantes pour financer les coûts actuels et futurs des réclamations existantes.

Travail sécuritaire NB est également responsable de l'application de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers* et, conformément aux dispositions de cette *Loi*, de l'administration du versement des prestations aux pompiers ou anciens pompiers et les personnes à leur charge; et du prélèvement et de la perception de cotisations auprès des municipalités, des communautés rurales et des districts de services locaux. Les états financiers de Travail sécuritaire NB ne comprennent pas les résultats d'exploitation en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*. Une série distincte d'états financiers est préparée pour cette *Loi*.

La publication des présents états financiers a été autorisée conformément à une résolution du conseil d'administration le 13 mars 2014.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 et les informations comparatives pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 ont été préparés conformément aux conventions comptables présentées plus bas.

Les conventions comptables sont choisies et appliquées de façon qui assure que l'information financière qui en découle satisfait aux concepts de la pertinence et de la fiabilité, assurant ainsi que la nature des transactions sous-jacentes ou autres événements est présentée.

a) Préparation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et aux interprétations publiées par le International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) en vigueur au 31 décembre 2013, et sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf mention contraire.

Les états financiers de Travail sécuritaire NB ont été préparés en se fondant sur le coût historique, sauf pour les placements, qui sont évalués à la juste valeur, et les engagements au titre des prestations, qui sont actualisés à leur valeur actuelle en fonction des hypothèses décrites à la note 3.

b) Nouvelles normes comptables

Modifications futures de normes comptables et de la présentation de l'information financière

Le Conseil des normes comptables internationales cherche continuellement à améliorer et à élaborer de nouvelles normes comptables. Il a publié un certain nombre d'exposés-sondages sur de nouvelles normes qui devraient entrer en vigueur au cours des prochains exercices. Travail sécuritaire NB surveille de façon continue les plans de travail et les publications du Conseil afin d'évaluer toute incidence possible sur l'organisme.

L'IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur*, en vigueur au 1^{er} janvier 2013, établit un cadre unique pour toutes les évaluations de la juste valeur et décrit comment la juste valeur est mesurée selon les IFRS. La norme n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de Travail sécuritaire NB.

Le Conseil travaille également à des changements importants à IFRS 4 *Contrats d'assurance*, IFRS 9 *Instruments financiers*, IAS 17 *Contrats de location* et IAS 18 *Produits des activités ordinaires*. À l'heure actuelle, l'incidence des modifications proposées ne peut pas être déterminée.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
au 31 décembre 2013

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (suite)

c) Utilisation des estimations comptables

La préparation des états financiers selon les IFRS exige l'utilisation d'un certain nombre d'estimations comptables critiques. La direction doit également exercer son jugement pour appliquer les conventions comptables de Travail sécuritaire NB. Les champs comportant un niveau plus élevé de jugement ou de complexité, ou les champs où les hypothèses et les estimations sont importantes pour les états financiers, ont été présentés aux notes 2 et 3. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et sont fondés sur l'expérience acquise ainsi que d'autres facteurs, y compris les prévisions relativement aux événements futurs que l'on croit être raisonnables selon les circonstances. Les résultats réels pourraient être supérieurs ou inférieurs à ces estimations.

d) Espèces et équivalents d'espèces

Les espèces et les équivalents d'espèces sont comptabilisés à leur juste valeur et sous forme d'espèces et d'instruments à revenu fixe qui seront liquidés dans l'exercice.

e) Revenu des cotisations

Le revenu des cotisations est calculé en fonction des masses salariales réelles ou estimatives déclarées par l'employeur, ou des cotisations arbitraires déterminées par Travail sécuritaire NB. Des taux de cotisation distincts sont établis pour chaque classification d'industries. Une provision pour créances douteuses est prévue dans le cas de cotisations à recevoir déterminée selon la meilleure estimation de la direction.

Une partie du revenu des cotisations pour l'exercice n'est facturée ou reçue qu'après la fin de l'exercice. La créance est déterminée à partir des montants facturés et reçus après la fin de l'exercice. Toute différence entre ces cotisations non facturées et les cotisations réelles reçues est créditée ou portée au revenu de l'exercice suivant.

f) Placements

Travail sécuritaire NB désigne tous les placements de portefeuille, sauf les contrats de change à terme, comme étant des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de sa comptabilisation initiale, et ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Les contrats de change à terme sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les revenus en intérêts et en dividendes ainsi que les gains et les pertes matérialisés sur tous les placements de portefeuille sont inclus dans le revenu de placements. Les revenus en intérêts et en dividendes sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils ont été gagnés, et les gains et les pertes matérialisés sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Les gains et les pertes non matérialisés sont inclus dans le revenu de placements et comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Tous les achats et toutes les ventes de valeurs classés comme des placements de portefeuille sont comptabilisés en appliquant le principe de la comptabilisation à la date de transaction.

Travail sécuritaire NB désigne tous les placements de portefeuille, sauf les contrats de change à terme, comme étant des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de sa comptabilisation initiale puisque le portefeuille est géré et son rendement est évalué à la juste valeur, conformément aux politiques et aux directives qui énoncent la stratégie de placement et les contrôles de risque de l'organisme. Les placements de portefeuille sont détenus afin de satisfaire aux engagements au titre des prestations. La mesure la plus pertinente pour évaluer si les placements sont suffisants pour satisfaire aux engagements est la juste valeur. Puisque les placements de portefeuille sont une composante clé des activités d'assurance continues de Travail sécuritaire NB, les revenus en intérêts et en dividendes ainsi que les pertes et les gains matérialisés et non matérialisés sur les placements de portefeuille sont comptabilisés dans le bénéfice d'exploitation.

La juste valeur des placements est établie comme suit :

- Les actions sont évaluées selon leur cours vendeur de clôture à la fin de l'exercice tel qu'il est déterminé dans les bourses de valeurs publiques reconnues.
- Les placements à échéance fixe sont évalués selon leur cours de clôture à la fin de l'exercice ou la moyenne des derniers cours acheteurs / vendeurs en fonction des cotes publiques disponibles de courtiers reconnus en telles valeurs.
- Les billets de trésorerie, les billets à court terme, les bons du Trésor et les dépôts à terme venant à échéance dans une période allant jusqu'à un an sont évalués selon leur cours de clôture ou acheteur à la fin de l'exercice en fonction des cotes publiques disponibles de courtiers reconnus en telles valeurs, ou au coût d'acquisition en plus des intérêts courus, ce qui correspond approximativement à la juste valeur.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS au 31 décembre 2013

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (suite)

- Les parts de fonds en gestion commune sont évaluées à leur valeur de l'actif net à la fin de l'exercice tel qu'un gestionnaire ou un administrateur de fonds le détermine. Dans le cas de fonds communs d'actions et de revenu fixe, ces valeurs représentent la part proportionnelle de Travail sécuritaire NB d'actif net sous-jacent à leur juste valeur déterminée selon leur cours vendeur de clôture ou acheteur à la fin de l'exercice, ou la moyenne des derniers cours acheteurs / vendeurs en fonction des cotes publiques disponibles de courtiers reconnus en telles valeurs. Dans le cas de fonds communs de biens immobiliers, ces valeurs représentent la part proportionnelle de Travail sécuritaire NB d'actif net sous-jacent à leur juste valeur déterminée selon des évaluations indépendantes, moins tout élément du passif sur l'actif du fonds. Dans le cas de fonds communs d'infrastructure, ces valeurs représentent la part proportionnelle de Travail sécuritaire NB d'actif net sous-jacent à leur juste valeur estimée selon une méthode ou plus, y compris des flux de trésorerie actualisés, des multiples de gains et des opérations récentes comparables. Dans la première année, le coût est considéré être une estimation appropriée de la juste valeur.
- Les contrats de change à terme sont évalués selon leurs gains ou leurs pertes non matérialisés en se fondant sur les taux de change du marché à la date du bilan.

g) Juste valeur d'autres éléments d'actif et du passif

La valeur comptable des comptes débiteurs et des comptes créditeurs correspond approximativement à leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments.

h) Devises

L'actif en devises est converti en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits de l'actif sont convertis au taux en vigueur au moment où on les reçoit. Les gains ou les pertes sur change matérialisés sont inclus dans le revenu de placements et comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils ont été gagnés. Les gains ou les pertes sur change non matérialisés résultant de la conversion de soldes d'actif en devises sont comptabilisés dans le revenu de placements au cours de la période au cours de laquelle ils se produisent.

i) Engagements au titre des prestations

Les engagements au titre des prestations représentent la valeur actuarielle actualisée de tous les paiements futurs prévus au titre des prestations relatifs aux réclamations de l'exercice courant ou de tout exercice antérieur. Les engagements au titre des prestations incluent la provision relative à toutes les prestations prévues par la législation, les politiques et les méthodes administratives en vigueur à l'égard des réclamations existantes. Les engagements au titre des prestations incluent également le passif estimatif pour les maladies professionnelles latentes et une provision à l'égard des frais d'administration futurs des réclamations existantes. Compte tenu de la nature du passif estimatif pour les maladies professionnelles latentes et de l'étendue des données disponibles sur les coûts historiques des réclamations connexes, ce passif est plus incertain de par sa nature que tout autre engagement au titre des prestations. À mesure que les données s'accroissent et qu'elles font l'objet d'une analyse, des rajustements pourraient être nécessaires pour améliorer la précision. Le personnel actuariel interne de Travail sécuritaire NB calcule le passif au titre des prestations, et ce, conformément à la pratique actuarielle reconnue établie par l'Institut canadien des actuaires. Travail sécuritaire NB a comme pratique de retenir les services d'un actuaire-conseil indépendant pour procéder à une évaluation de ses engagements au titre des prestations chaque année. Les coûts réels futurs pourraient être supérieurs ou inférieurs aux montants qui figurent dans les états financiers.

Diverses techniques d'estimation sont utilisées pour faire l'évaluation. Elles sont habituellement fondées sur des analyses statistiques de l'expérience acquise, qui tiennent pour acquis que la tendance d'évolution des réclamations actuelles sera conforme à l'expérience antérieure. Toutefois, une provision est faite pour les changements ou les incertitudes qui peuvent déformer les statistiques fondamentales, ou faire augmenter ou réduire les coûts de réclamation s'ils sont comparés aux coûts de réclamations réglées antérieurement, y compris, sans toutefois s'y limiter :

- des modifications apportées aux processus de Travail sécuritaire NB qui pourraient accélérer ou ralentir l'évolution de réclamations créées ou notées;
- des modifications apportées aux politiques de Travail sécuritaire NB qui pourraient avoir une incidence sur les prestations;
- des changements au niveau du milieu juridique;
- les progrès technologiques et médicaux.

Des techniques multiples sont adoptées pour estimer le montant des provisions nécessaire. Cette mesure aide à mieux aligner les tendances inhérentes aux données utilisées pour le type de prestations évaluées. La technique d'estimation la plus appropriée est choisie en tenant compte des caractéristiques liées au type de prestations et de l'évolution des réclamations chaque année d'accident. Des détails sur les hypothèses précises utilisées pour présenter les engagements au titre des réclamations en attente d'une décision à la fin de l'exercice sont présentés à la note 3.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
au 31 décembre 2013

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (suite)

j) Engagements recouvrables au titre des prestations et employeurs tenus personnellement responsables

Les présents états financiers tiennent compte des conséquences des opérations conclues pour les employeurs tenus personnellement responsables (principalement les organismes du gouvernement fédéral et certains du gouvernement du Nouveau-Brunswick) qui assument les coûts directs de leurs propres réclamations et une juste part des frais d'administration.

Les engagements au titre des prestations qui figurent dans les présents états financiers comprennent des obligations aux employés blessés d'employeurs tenus personnellement responsables, à l'exception des employés blessés et des personnes à charge qui reçoivent des prestations prévues par la loi fédérale intitulée la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* ou par la *Loi sur l'indemnisation des travailleurs atteints de la silicose*. Ces obligations représentent la valeur actuarielle actualisée de tous les paiements futurs prévus au titre des prestations relatifs aux réclamations de l'exercice courant ou de tout exercice antérieur pour les employeurs tenus personnellement responsables. Étant donné que ces engagements seront assumés par les employeurs tenus personnellement responsables lorsqu'ils seront acquittés, un recouvrement compensatoire correspondant aux engagements au titre des prestations figure au bilan comme des engagements recouvrables au titre des prestations. Les employeurs tenus personnellement responsables qui sont des sociétés de la Couronne doivent remettre une lettre de crédit irrévocable ou une garantie de la province du Nouveau-Brunswick à Travail sécuritaire NB qui constituera une garantie.

k) Contrats de location simple

Travail sécuritaire NB a des obligations continues en vertu de contrats de location simple pour certains locaux à bureaux. Les paiements de location sont présentés dans les résultats d'exploitation à titre de charges selon une méthode linéaire pendant la durée du contrat de location.

l) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'origine et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation probable estimative. Les taux utilisés sont les suivants :

Bâtiments	25 ans
Mobilier et matériel	5 ans
Améliorations locatives	Période qui reste du contrat de location
Logiciels et matériel informatique	3 ans
Véhicules à moteur	3 ans, 35 % de valeur résiduelle

La valeur résiduelle des biens est examinée à la date de chaque bilan et modifiée au besoin. Les pertes et les gains réalisés sur la cession d'immobilisations sont déterminés en comparant les produits et la valeur comptable, et sont inclus dans les revenus de placement.

Au 31 décembre 2013, des immobilisations corporelles ont été évaluées pour des indications précises de dépréciation possible. De telles indications comprennent l'obsolescence technologique, et la détérioration ou la perte matérielle. La direction a déterminé qu'il n'y avait aucune diminution de la valeur d'actifs d'exploitation isolés.

m) Avantages postérieurs à l'emploi

Les comptes fournisseurs et les frais courus comprennent une somme pour les avantages postérieurs à l'emploi calculée d'après une évaluation actuarielle effectuée en date du 1^{er} janvier 2014 par l'actuaire-conseil indépendant de Travail sécuritaire NB. Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les allocations de retraite et les programmes de retraite anticipée.

n) Centre de rééducation professionnelle

Un total de 6,4 millions de dollars (2012 – 5,4 millions de dollars) est compris dans les paiements d'assistance médicale pour les services dispensés par le Centre de rééducation professionnelle, un service de Travail sécuritaire NB.

o) Test de dépréciation

Niveau de l'entité

IAS 36 *Dépréciation d'actifs* exige qu'une entité détermine si un actif a déprécié s'il existe des indications de dépréciation. Le test de dépréciation doit être effectué pour un actif isolé, un groupe d'actifs ou une unité génératrice de trésorerie, qui est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
au 31 décembre 2013

2. PRINCIPALES CONVENTIONS ET PRATIQUES COMPTABLES (suite)

Selon une analyse des flux de trésorerie, Travail sécuritaire NB a établi que l'unité génératrice de trésorerie appropriée pour le test de dépréciation était l'entité. Puisque Travail sécuritaire NB détient le pouvoir légal en vertu de la *Loi sur les accidents du travail* d'augmenter les cotisations ou d'imposer des prélèvements afin d'assurer la pleine capitalisation dans un avenir prévisible, la dépréciation au niveau de l'entité est peu probable. Travail sécuritaire NB effectue un examen chaque année afin d'assurer qu'aucun événement ou changement de situation n'ait eu lieu qui pourrait donner une indication de dépréciation.

Au 31 décembre 2013, la direction a conclu qu'aucun changement important connu n'était survenu au sein de l'environnement législatif, économique ou commercial de Travail sécuritaire NB susceptible d'avoir une incidence importante sur la capacité de l'organisme de générer des avantages économiques futurs de ses actifs d'exploitation.

p) Politique de capitalisation

La politique de capitalisation de Travail sécuritaire NB précise un objectif de capitalisation (pourcentage de l'actif sur le passif) de 110 %. Cet excédent permis d'actif sur le passif atténue les effets de fluctuations d'un exercice à un autre, assurant ainsi la stabilisation des taux et offrant une meilleure garantie que les prestations accordées seront assurées. Le revenu des cotisations qui est tiré pendant une année auprès des employeurs cotisés peut comprendre un montant ou en être réduit afin de permettre à Travail sécuritaire NB d'atteindre son objectif de capitalisation. Le pourcentage de capitalisation au 31 décembre 2013 se chiffre à 138,2 % (2012 – 126,7 %). En vertu de la *Loi sur les accidents du travail*, un niveau de capitalisation minimum de 100 % est exigé, avec toute insuffisance devant être récupérée sur une période de cinq ans.

3. HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES

Des estimations et jugements importants sont portés pour des engagements au titre des prestations en attente d'une décision présentés dans les états financiers et les taux d'actualisation utilisés pour calculer la valeur actuelle des versements de prestations futurs. Ces estimations et jugements sont évalués de façon continue, et fondés sur l'expérience acquise ainsi que les améliorations apportées aux techniques de modélisation actuarielle. Les hypothèses explicites suivantes ont été faites pour déterminer les engagements au titre des prestations en attente d'une décision :

	2013			2012		
	Prestations indexées à l'IPC	Paiements médicaux (durée de 16 ans et plus)	Autres paiements (durée de 16 ans et plus)	Prestations indexées à l'IPC	Paiements médicaux (durée de 16 ans et plus)	Autres paiements (durée de 16 ans et plus)
Taux de rendement brut	6,60 %	6,60 %	6,60 %	6,60 %	6,60 %	6,60 %
Inflation – premier exercice	0,96 %	7,00 %	3,50 %	2,40 %	7,00 %	3,50 %
– exercices subséquents	2,50 %	7,00 %	3,50 %	2,50 %	7,00 %	3,50 %
Taux de rendement net						
– premier exercice	5,59 %	(0,37 %)	3,00 %	4,10 %	(0,37 %)	3,00 %
– exercices subséquents	4,00 %	(0,37 %)	3,00 %	4,00 %	(0,37 %)	3,00 %
Frais d'administration futurs	6,50 %	6,50 %	6,50 %	6,50 %	6,50 %	6,50 %
Maladies professionnelles	4,50 %	4,50 %	4,50 %	4,50 %	4,50 %	4,50 %

Voici une description des processus utilisés pour déterminer les hypothèses en question :

Énoncé général

Les hypothèses sont rédigées de façon à être conformes aux politiques de capitalisation et de placement adoptées par le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB. Les engagements au titre des prestations sont évalués selon l'hypothèse primaire que le régime exploitera à très long terme. Par conséquent, l'évaluation tient compte des tendances à long terme plutôt que des fluctuations à court terme découlant de ces tendances.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
au 31 décembre 2013

3. HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES (suite)

Taux de rendement brut

Le taux de rendement brut reflète la meilleure estimation du taux de rendement moyen à long terme auquel on peut s'attendre en utilisant la composition de l'actif selon le portefeuille de référence que le conseil a adoptée dans son énoncé des objectifs de placement. Le processus est fondé sur l'estimation d'un taux de rendement réel, qui est ensuite rajusté pour tenir compte de l'estimation de l'inflation moyenne future à long terme afin d'obtenir le taux de rendement brut.

Taux d'inflation des prestations indexées à l'indice des prix à la consommation (IPC)

Le taux d'indexation du premier exercice pour les prestations d'invalidité à court terme, d'invalidité à long terme, de pension et de survivant est connu lorsque l'évaluation est faite. Le calcul du taux d'indexation est prévu par la *Loi sur les accidents du travail* et le calcul pour l'année civile suivante est effectué avant la fin de l'exercice. Pour les 15 premiers exercices de la projection des prestations d'invalidité à court terme et sept exercices de la projection des prestations d'invalidité à long terme, le taux d'inflation est présumé être le même qui soit établi selon les coefficients d'évolution découlant de l'historique des paiements antérieurs. Pour les durées subséquentes, le taux d'inflation a été déterminé à partir d'une étude de l'expérience antérieure sur des périodes de 20, 30 et 50 exercices. L'étude est mise à jour de façon périodique afin d'assurer que l'hypothèse d'inflation demeure à jour. Selon l'étude la plus récente effectuée en 2013, le taux annuel d'inflation était 2,5 %.

Taux d'inflation des paiements médicaux

Pour les 15 premiers exercices de la projection, le taux d'inflation est présumé être le même qui soit établi selon les coefficients d'évolution découlant de l'historique des paiements antérieurs. Pour une durée de 16 exercices et plus, le taux d'inflation a été déterminé à partir d'une étude de l'expérience quant aux paiements antérieurs pour la période de 1992 à 2006. L'étude est mise à jour de façon périodique afin d'assurer que l'hypothèse d'inflation demeure à jour. Selon l'étude la plus récente effectuée en 2008, le taux annuel d'inflation était 4,5 % plus élevé que l'hypothèse d'inflation à long terme utilisée pour l'IPC.

Taux d'inflation d'autres paiements

Pour les 15 premiers exercices de la projection, le taux d'inflation est présumé être le même qui soit établi selon les coefficients d'évolution découlant de l'historique des paiements antérieurs. Pour une durée de 16 exercices et plus, le taux d'inflation a été déterminé à partir d'une étude de l'expérience quant aux paiements antérieurs pour la période de 1992 à 2006. L'étude est mise à jour de façon périodique afin d'assurer que l'hypothèse d'inflation demeure à jour. Selon l'étude la plus récente effectuée en 2008, le taux annuel d'inflation était 1,0 % plus élevé que l'hypothèse d'inflation à long terme utilisée pour l'IPC.

Taux de rendement net des prestations indexées à l'IPC

Un taux de rendement net n'est pas calculé pour les 15 premiers exercices suivant la blessure dans le cas de prestations d'invalidité à court terme et pour les sept premiers exercices suivant la blessure dans le cas de prestations d'invalidité à long terme car il n'y a pas d'hypothèse d'inflation explicite. Le taux de rendement net des autres types de prestations indexées à l'IPC et pour les autres durées est le résultat net après l'élimination de la composante d'inflation du taux de rendement brut de ce taux à un taux composé.

Taux de rendement net des paiements médicaux

Un taux de rendement net n'est pas calculé pour les 15 premiers exercices suivant une blessure car il n'y a pas d'hypothèse d'inflation explicite. Le taux de rendement net est le résultat net après l'élimination de la composante d'inflation du taux de rendement brut de ce taux à un taux composé.

Taux de rendement net des autres paiements

Un taux de rendement net n'est pas calculé pour les 15 premiers exercices suivant une blessure car il n'y a pas d'hypothèse d'inflation explicite. Le taux de rendement net est le résultat net après l'élimination de la composante d'inflation du taux de rendement brut de ce taux à un taux composé.

Frais d'administration futurs

Une réclamation sous-entend l'obligation d'offrir des services de gestion, de maintien et d'appui relativement au paiement des divers fournisseurs de soins de santé et du versement de prestations pour perte de gains aux travailleurs, et ce, tant que leur réclamation est ouverte. Le passif au titre des frais d'administration futurs a pour but d'assurer une provision raisonnable pour satisfaire à cette obligation.

Un examen détaillé des frais d'administration futurs est effectué périodiquement. Cet examen comprend une estimation de la partie des frais d'exploitation qui peut être attribuable au maintien des réclamations, y compris une partie proportionnelle des frais généraux. Le dernier examen effectué en 2008 a déterminé qu'une provision de 6,5 % était raisonnable. Par conséquent, l'estimation du passif comprend un passif au titre des frais d'administration futurs s'élevant à 6,5 % de la totalité des engagements au titre des prestations.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
 au 31 décembre 2013

3. HYPOTHÈSES ET MÉTHODES ACTUARIELLES (suite)

Maladies professionnelles

Les maladies professionnelles diffèrent des blessures subies au travail puisqu'il peut y avoir un délai important entre l'exposition, la manifestation de la maladie et la détermination de l'invalidité subséquente relevant du régime d'indemnisation des travailleurs. De plus, bien que les circonstances entourant une blessure permettent habituellement de déterminer facilement si la blessure est liée au travail ou non, il en est autrement pour le lien entre la maladie professionnelle et le lieu de travail.

Une étude approfondie de l'incidence des maladies professionnelles de longue latence et de leurs coûts est effectuée périodiquement. L'étude permet d'établir une gamme possible d'incidences et de coûts en fonction de l'expérience antérieure. Elle tient compte de changements au niveau de la composition de l'industrie pour refléter l'expérience et les améliorations en matière de prévention des maladies reconnues comme étant liées au travail. La dernière étude, effectuée en 2005, a démontré qu'une provision de 4,5 % était raisonnable. Par conséquent, l'estimation du passif comprend un passif au titre des maladies professionnelles se chiffrant à 4,5 % de la totalité des engagements au titre des prestations.

Analyse de sensibilité

i) Sommaire

Des analyses de sensibilité sont effectuées afin de quantifier l'exposition aux risques de changements au niveau des variables sous-jacentes clés. Les évaluations comprises dans les résultats présentés sont calculées en utilisant certaines hypothèses au sujet de ces variables telles qu'elles sont présentées plus haut. L'évolution d'une variable clé quelconque aura un effet sur le rendement financier et le pourcentage de capitalisation de Travail sécuritaire NB.

Incidence de l'évolution d'une variable

Taux de rendement brut

Le passif au titre des réclamations en attente d'une décision est calculé en fonction des paiements futurs prévus. Ces paiements sont actualisés afin d'être rajustés de la valeur temps de l'argent. Une augmentation ou une réduction du taux d'actualisation hypothétique aura un effet contraire sur les coûts de réclamation.

Taux général d'inflation à long terme

Les mouvements du taux général d'inflation à long terme ont un effet direct sur le taux d'inflation des prestations indexées à l'indice des prix à la consommation, le taux d'inflation des paiements médicaux et le taux d'inflation d'autres paiements. Par conséquent, les prestations indexées selon ces taux sont également touchées. Une augmentation ou une diminution du taux général d'inflation à long terme aurait un effet correspondant sur les coûts de réclamation.

Taux d'inflation médicale

Les frais médicaux plus de 15 ans après la blessure représentent une grande partie des paiements de prestations prévus pour de longues durées. Une augmentation ou une diminution de l'inflation des paiements médicaux relativement à l'hypothèse qui sous-tend les estimations du passif aurait un effet correspondant sur les coûts de réclamation.

Le tableau plus bas présente la sensibilité des engagements au titre des prestations à une augmentation ou à une diminution immédiate de 1 % des taux hypothétiques.

ii) Effet des changements au niveau des variables clés

Pourcentage de diminution ou d'augmentation des taux hypothétiques	2013 (en milliers)		2012 (en milliers)	
	+1,00 %	-1,00 %	+1,00 %	-1,00 %
Taux de rendement brut	(67 571) \$	81 582 \$	(60 932) \$	69 990 \$
Taux général d'inflation à long terme	68 997	(57 256)	57 410	(50 449)
Taux d'inflation médicale	36 046	(27 629)	22 435	(19 092)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
 au 31 décembre 2013

4. RÉCLAMATIONS – POLITIQUES ET PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Un certain nombre de risques clés ont une incidence sur la situation et les activités financières de Travail sécuritaire NB, y compris les risques liés aux réclamations, opérationnels et financiers. Travail sécuritaire NB a établi des politiques et des procédures relativement à la gestion de ces risques, qui sont présentés plus bas.

a) Risques liés aux réclamations

Travail sécuritaire NB a pour objectif de gérer les risques liés aux réclamations, réduisant ainsi la volatilité des cotisations et des rendements des activités. Les facteurs externes liés au marché, ainsi que l'incertitude inhérente aux risques liés aux réclamations, qui peut donner lieu à une variabilité importante de l'historique de perte, ont un effet important sur le rendement des activités.

Travail sécuritaire NB a élaboré, mis en œuvre et maintenu une stratégie solide et prudente de gestion des risques liés aux réclamations qui englobe tous les aspects de ses activités.

La stratégie énonce les politiques, les procédures, les processus et les mesures de contrôle de Travail sécuritaire NB en ce qui a trait à la gestion des risques financiers et non financiers probables liés aux réclamations.

Parmi les processus établis pour atténuer les risques relatifs aux réclamations, on compte :

- des processus établis pour gérer les réclamations conformément à la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail* et à la *Loi sur les accidents du travail*;
- un processus méthodique pour la planification stratégique et l'évaluation des risques;
- des programmes visant les industries qui comportent des risques élevés;
- des systèmes d'information de gestion sophistiqués, qui produisent des données fiables et à jour relativement aux risques liés aux réclamations auxquels l'organisme fait face à tout moment;
- des outils de surveillance internes perfectionnés qui lient les projections de l'évaluation actuarielle et les systèmes d'information de gestion afin d'observer les tendances au niveau des réclamations;
- un examen annuel du passif au titre des prestations par un actuaire externe indépendant.

b) Modalités et conditions des activités du régime d'indemnisation des travailleurs

Les modalités et conditions du régime d'indemnisation des travailleurs qu'administre Travail sécuritaire NB sont établies en vertu de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail*. La protection est en vigueur pour des périodes annuelles se terminant le 31 décembre de chaque exercice. Les modalités et conditions du régime sont semblables pour tous les employeurs cotisés.

c) Risques liés à l'exploitation

Les risques liés à l'exploitation sont les risques de pertes découlant d'une défaillance des systèmes, de l'erreur humaine ou d'autres circonstances qui ne sont pas liées aux réclamations ou aux risques financiers. Les risques liés à l'exploitation sont gérés par le biais d'une structure qui comprend un système de délégation de pouvoirs, la répartition efficace des tâches, des mesures de contrôle d'accès et des processus d'examen.

d) Risques financiers

Travail sécuritaire NB est exposé aux risques financiers suivants :

- Risque de capitalisation
- Risque de marché
- Risque de change
- Risque de crédit
- Risque d'inflation
- Risque de taux d'intérêt

L'exposition de Travail sécuritaire NB à ces risques découle surtout de facteurs liés à son portefeuille de placements. La note 7 présente des renseignements au sujet de l'exposition de Travail sécuritaire NB à chacun des risques susmentionnés, y compris les objectifs, les politiques et les processus pour mesurer et gérer les risques.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
au 31 décembre 2013

5. CRÉANCES

	2013 (en milliers)	2012 (en milliers)
Cotisations facturées	1 563 \$	1 568 \$
Cotisations non facturées	4 588	5 722
Employeurs tenus personnellement responsables – créances	4 000	3 355
Employeurs tenus personnellement responsables – dépôts	(1 534)	(1 593)
Autres	1 874	1 769
	10 491 \$	10 821 \$

6. PLACEMENTS

Le tableau suivant présente la juste valeur des placements de Travail sécuritaire NB.

	2013 (en milliers) Juste valeur	2012 (en milliers) Juste valeur
i) Portefeuille de placements		
Contrats de change à terme	(4 218) \$	(722) \$
Revenu fixe		
Obligations ordinaires	277 056	282 223
Actions		
Canadiennes	222 023	209 249
Américaines	228 729	187 950
Non nord-américaines	292 500	246 220
Total des actions	743 252	643 419
Sensibles aux effets de l'inflation		
Obligations à rendement réel	48 469	56 035
Biens immobiliers	188 659	175 530
Infrastructure	2 398	–
	239 526	231 565
	1 255 616 \$	1 156 485 \$

ii) Hiérarchie des justes valeurs

Les placements de Travail sécuritaire NB ont été regroupés selon trois niveaux d'hierarchie des justes valeurs conformément à IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont définis comme suit :

- Les données d'entrée de niveau 1 sont des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Elles représentent les indications les plus convaincantes de la juste valeur et sont utilisées dans la mesure du possible.
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données fondées sur les marchés qui sont directement ou indirectement observables, mais qui ne sont pas considérées être des prix cotés du niveau 1. Les données d'entrée de niveau 2 sont : (i) des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires; (ii) des prix cotés sur des marchés non actifs pour des actifs ou des passifs identiques, comme des marchés qui affichent peu de transactions et dont les prix ne sont pas à jour ou les prix cotés varient de façon considérable; (iii) des données autres que les prix cotés qui sont observables, comme les taux d'intérêts, des courbes de rendement, les volatilités, les risques de crédit et les taux de défaillance; et (iv) des données provenant de données observables de marché ou corroborées par ces dernières.
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables. Elles reflètent des hypothèses quant aux cours du marché à l'aide des meilleurs renseignements internes et externes disponibles. Les approches d'évaluation utilisées sont les plus appropriées pour les types de placements.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
 au 31 décembre 2013

6. PLACEMENTS (suite)

Dans certains cas, les données utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs correspondent à différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs. Dans ces cas, le niveau de la juste valeur est déterminé d'après le niveau de données le plus bas qui sera significatif pour l'évaluation de la juste valeur. Au 31 décembre 2013, la juste valeur des éléments d'actif et du passif évalués de façon récurrente selon chaque niveau de données était comme suit :

	2013			Juste valeur
	(en milliers)			
Portefeuille de placements	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Contrats de change à terme	– \$	(4 218) \$	– \$	(4 218) \$
Revenu fixe				
Obligations ordinaires	277 056	–	–	277 056
Actions				
Canadiennes	222 023	–	–	222 023
Américaines	228 729	–	–	228 729
Non nord-américaines	292 500	–	–	292 500
Total des actions	<u>743 252</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	743 252
Sensibles aux effets de l'inflation				
Obligations à rendement réel	48 469	–	–	48 469
Biens immobiliers	188 659	–	–	188 659
Infrastructure	–	–	2 398	2 398
	<u>237 128</u>	<u>–</u>	<u>2 398</u>	239 526
	<u>1 257 436 \$</u>	<u>(4 218) \$</u>	<u>2 398 \$</u>	<u>1 255 616 \$</u>

	2012			Juste valeur
	(en milliers)			
Portefeuille de placements	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Contrats de change à terme	– \$	(722) \$	– \$	(722) \$
Revenu fixe				
Obligations ordinaires	282 223	–	–	282 223
Actions				
Canadiennes	209 249	–	–	209 249
Américaines	187 950	–	–	187 950
Non nord-américaines	246 220	–	–	246 220
Total des actions	<u>643 419</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	643 419
Sensibles aux effets de l'inflation				
Obligations à rendement réel	56 035	–	–	56 035
Biens immobiliers	175 530	–	–	175 530
	<u>231 565</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	231 565
	<u>1 157 207 \$</u>	<u>(722) \$</u>	<u>– \$</u>	<u>1 156 485 \$</u>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
au 31 décembre 2013

6. PLACEMENTS (suite)
iii) Sommaire des changements des évaluations de la juste valeur de niveau 3

	2013 (en milliers)
Solde, début de l'exercice	– \$
Acquisitions de placements de niveau 3	2 720
Perte de placement	<u>(322)</u>
Solde, fin de l'exercice	<u>2 398 \$</u>

Le placement classé comme un niveau 3 plus haut est composé d'actions d'associé commanditaire dans un fonds investi dans des infrastructures mondiales. Il s'agit d'un fonds de placement à capital fixe sans marché actif pour ses unités, et dont la valeur d'actif net n'était pas publiée au 31 décembre 2013. Le fonds est donc classé comme un placement de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

iv) Revenu de placements

	2013 (en milliers)	2012 (en milliers)
Intérêts et dividendes	28 793 \$	27 808 \$
Gains (pertes) matérialisés sur placements pour les contrats de change à terme	(5 321)	9 397
Gains matérialisés sur placements sur d'autres placements de portefeuille	78 993	24 544
Modification des gains non matérialisés sur placements pour les contrats de change à terme	(3 496)	(4 082)
Modification des gains non matérialisés sur placements sur d'autres placements de portefeuille	81 936	57 614
	<u>180 905</u>	<u>115 281</u>
Moins : Frais de gestion de portefeuille	<u>(4 910)</u>	<u>(4 129)</u>
	<u>175 995 \$</u>	<u>111 152 \$</u>

Le taux de rendement du marché du portefeuille de placements pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 s'est chiffré à 15,73 % (10,89 % en 2012).

v) Fonds en gestion commune

Une part du portefeuille de placements de Travail sécuritaire NB est détenue sous forme de fonds en gestion commune sans date d'échéance fixe. La juste valeur des placements détenus sous forme de fonds en gestion commune s'établit comme suit :

	2013 (en milliers)	2012 (en milliers)
Obligations ordinaires	277 056 \$	282 223 \$
Obligations à rendement réel	48 469	56 035
Actions non nord-américaines	52 050	45 421
Biens immobiliers	188 659	175 530
Infrastructure	2 398	–

vi) Accord relatif aux placements

Travail sécuritaire NB a conclu un accord relatif aux placements en vue de la gestion combinée de ses placements et de ceux de la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*. Les présents états financiers présentent la part proportionnelle des placements de Travail sécuritaire NB dans le fonds, laquelle était de 85,54 % au 31 décembre 2013 (2012 – 86,05 %). En 2013, Travail sécuritaire NB a reçu des honoraires de 204 981 \$ (2012 – 171 634 \$) pour l'administration de la part du fonds de la commission des accidents du travail de l'Île-du-Prince-Édouard, et des honoraires de 6 344 \$ (2012 – 5 440 \$) pour l'administration de la part du fonds de la caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
au 31 décembre 2013

6. PLACEMENTS (suite)

vii) Engagements

Travail sécuritaire NB a conclu des contrats de société en commandite avec des fonds communs d'infrastructure gérés à l'extérieur, qui s'engagent à faire des placements dans ces fonds, lesquels peuvent être utilisés au cours des exercices à venir. Les engagements non capitalisés au 31 décembre 2013 se chiffrent à 69,8 millions de dollars.

7. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Travail sécuritaire NB a élaboré des politiques pour gérer ses placements. Il fait appel aux services de gestionnaires de placements indépendants de l'extérieur pour gérer tous ses placements. L'observation des politiques de placement par ces gestionnaires est évaluée à intervalles réguliers.

Afin de gérer les risques liés aux placements, le portefeuille de Travail sécuritaire NB est diversifié selon les catégories de l'actif, les secteurs d'activité, les régions géographiques et les titres individuels. Travail sécuritaire NB diversifie davantage en choisissant des gestionnaires de placements ayant des philosophies et des styles qui varient. De temps à autre, il retient les services d'experts-conseils indépendants qui lui donnent des conseils sur le caractère approprié et l'efficacité de ses politiques et pratiques en matière de placements. Des études périodiques de l'actif et du passif sont effectuées pour s'assurer que la stratégie de placement est adéquate compte tenu des engagements connexes et de la tolérance de Travail sécuritaire NB à l'égard du risque. La dernière étude de l'actif et du passif a été effectuée en 2011.

Les paragraphes qui suivent décrivent l'exposition aux risques financiers et les stratégies d'atténuation des risques de Travail sécuritaire NB.

i) Risque de capitalisation

La politique de capitalisation de Travail sécuritaire NB précise un objectif de capitalisation (pourcentage de l'actif sur le passif) de 110 %. Cet excédent permis d'actif sur le passif atténue les effets de fluctuations d'un exercice à un autre, assurant ainsi la stabilisation des taux de cotisation et offrant une meilleure garantie que les prestations accordées seront assurées.

ii) Risque de marché

Travail sécuritaire NB investit dans des actions émises dans le public dans une Bourse nationale ou étrangère; dans des obligations négociées hors cote par l'intermédiaire de maisons de courtage; et dans des biens immobiliers commerciaux canadiens par le biais de fonds communs. Les variations des prix du marché ont un effet sur ces valeurs. De telles variations sont assujetties à des facteurs économiques et à d'autres variations sur les marchés de capitaux canadiens et mondiaux, ainsi qu'à des risques particuliers aux émetteurs, qui pourraient avoir une incidence sur la valeur marchande des valeurs individuelles. Des lignes directrices ont été établies pour assurer que les placements de Travail sécuritaire NB sont diversifiés selon l'émetteur, le secteur d'activité et la région géographique.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
au 31 décembre 2013

7. GESTION DU RISQUE FINANCIER (suite)

Le tableau suivant présente l'effet estimatif d'un changement défavorable raisonnablement possible¹ dans la variable de risque clé, soit le marché de référence, pour chacun des mandats relatifs aux actions dans le portefeuille de placements de Travail sécuritaire NB.

	2013 (en milliers)		2012 (en milliers)	
	1 écart type	2 écarts types	1 écart type	2 écarts types
Actions canadiennes				
Variation en pourcentage dans le marché de référence ²	(13,9 %)	(27,7 %)	(14,0 %)	(28,0 %)
Portefeuille canadien – effet sur l'excédent / le déficit	(26 580) \$	(52 727) \$	(25 179) \$	(50 079) \$
Actions américaines				
Variation en pourcentage dans le marché de référence ³	(11,2 %)	(22,5 %)	(11,3 %)	(22,7 %)
Portefeuille américain – effet sur l'excédent / le déficit	(29 320) \$	(58 820) \$	(23 302) \$	(46 645) \$
Actions internationales (EAFE)				
Variation en pourcentage dans le marché de référence ⁴	(13,0 %)	(26,0 %)	(13,5 %)	(27,1 %)
Portefeuille international – effet sur l'excédent / le déficit	(28 990) \$	(57 828) \$	(24 253) \$	(48 297) \$
Actions des marchés naissants				
Variation en pourcentage dans le marché de référence ⁵	(17,9 %)	(35,7 %)	(18,4 %)	(36,8 %)
Actions des marchés naissants – effet sur l'excédent / le déficit	(7 269) \$	(14 430) \$	(6 379) \$	(12 654) \$

1. Les changements raisonnablement possibles sont estimés à l'aide de la variabilité historique (10 ans) pour chacun des marchés de référence selon leur moyenne respective. L'écart type mesure l'écart normal dans une distribution de probabilités. Un écart type couvre 68 % de tous les résultats probables et deux écarts types en couvrent 95 %.

2. Indice composé plafonné du S&P TSX (Standard and Poor's et Toronto Stock Exchange).

3. Indice S&P (Standard and Poor's) 500.

4. Indice de rendement global MSCI (Morgan Stanley Capital International) EAFE (Europe, Australasie et Extrême-Orient).

5. Indice de rendement global MSCI EM (marchés naissants).

iii) Risque de change

Travail sécuritaire NB a certains placements libellés en devises. Le risque de change représente le risque que la valeur de ces placements fluctuera en raison des variations des cours des devises étrangères. Le risque de change le plus important de Travail sécuritaire NB est face au dollar américain, à l'euro, au yen et à la livre sterling. Au 31 décembre 2013, Travail sécuritaire NB avait des avoirs libellés en dollars américains se chiffrant à 231,1 millions de dollars (2012 – 188,0 millions de dollars); en euros s'élevant à 62,4 millions de dollars (2012 – 48,3 millions de dollars); en yens se chiffrant à 48,9 millions de dollars (2012 – 40,2 millions de dollars); et en livres sterling s'élevant à 47,7 millions de dollars (2012 – 43,8 millions de dollars).

Pour ses actions américaines et non nord-américaines, Travail sécuritaire NB a adopté une politique visant à couvrir 50 % de son risque de change de marchés développés au moyen de contrats de change à terme. Ces contrats visent l'échange d'une monnaie contre une autre à une date ultérieure et à un taux établi, convenu au moment du contrat.

La juste valeur de ces instruments financiers variera en fonction des changements au niveau des taux de change de la devise faisant l'objet des contrats. Les montants nominaux de référence des contrats de change à terme sont les montants contractuels à partir desquels les paiements sont faits. Ces montants nominaux de référence ont été convertis en dollars canadiens aux taux de change contractuels en vigueur au moment de la prise d'effet des contrats. Les contrats en vigueur en 2013 viennent à échéance au cours des 30 premiers jours de 2014.

Au 31 décembre 2013, la valeur nominale des contrats de change à terme en vigueur se chiffrait à 217,2 millions de dollars (2012 – 181,5 millions de dollars). La juste valeur de ces contrats représentait un passif de 4,2 millions de dollars (2012 – passif de 0,7 million de dollars). Les pertes non matérialisées sur les contrats de change à terme en attente de 4,2 millions de dollars (2012 – pertes non matérialisées de 0,7 million de dollars) ont été comptabilisées dans le revenu de placements.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
au 31 décembre 2013

7. GESTION DU RISQUE FINANCIER (suite)

Le tableau suivant présente l'effet qu'aurait un changement annuel raisonnablement possible au niveau des taux de change du dollar canadien / américain, du dollar canadien / de l'euro, du dollar canadien / du yen et du dollar canadien / de la livre sterling sur l'excédent / le déficit. L'effet sur l'excédent / le déficit est présenté net des couvertures de change à la fin de l'exercice :

	2013 (en milliers)	2012 (en milliers)
	Effet sur l'excédent / le déficit	Effet sur l'excédent / le déficit
Appréciation de 15 % du dollar canadien		
CAD / USD	(15 594) \$	(12 198) \$
CAD / EURO	(4 071)	(3 152)
CAD / YEN	(3 190)	(2 625)
CAD / LIVRE STERLING	(2 991)	(2 893)

iv) Risque de crédit

Le risque de crédit sur les placements à échéance fixe, les instruments du marché monétaire ou les contrats de change à terme se pose en raison de la possibilité que la contrepartie à un instrument manque à son obligation envers Travail sécuritaire NB. L'exposition maximum au risque de crédit est déterminée par la juste valeur de ces instruments financiers. Des lignes directrices ont été établies dans une politique pour s'assurer que Travail sécuritaire NB détient des placements à échéance fixe présentant une cote de crédit de « BBB » ou plus. Travail sécuritaire NB ne peut investir que dans des instruments du marché monétaire qui sont garantis au niveau provincial ou fédéral, ou sont garantis par l'une des cinq principales banques à charte canadiennes. Les contreparties aux contrats de change à terme doivent avoir une cote d'au moins « AA- ».

Le tableau suivant résume les placements à échéance fixe selon la cote de crédit.

	2013		2012	
	Juste valeur (en milliers)	Pourcentage du total des placements à échéance fixe	Juste valeur (en milliers)	Pourcentage du total des placements à échéance fixe
Cote de crédit*				
AAA	161 079 \$	49,48	174 226 \$	51,51
AA	70 181	21,56	69 978	20,69
A	94 265	28,96	94 054	27,80
Total	325 525 \$	100,00	338 258 \$	100,00

*Les cotes de crédit sont obtenues à partir des cotes de Standard & Poor's, de Moody's ou du Dominion Bond Rating Service.

v) Risque d'inflation

Le risque d'inflation représente le risque que l'augmentation générale du niveau des prix puisse résulter en une perte du pouvoir d'achat futur des actifs monétaires actuels.

Pour atténuer l'effet de l'inflation sur les engagements futurs de Travail sécuritaire NB, le portefeuille détient des placements sensibles aux effets de l'inflation, comme des obligations à rendement réel, des biens immobiliers et une infrastructure. Les obligations canadiennes à rendement réel sont indexées selon la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation du Canada. Le tableau compris dans la section sur les taux d'intérêt qui suit présente les périodes qui restent jusqu'à l'échéance des portefeuilles d'obligations ordinaires et à rendement réel.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
au 31 décembre 2013

7. GESTION DU RISQUE FINANCIER (suite)
vi) Risque de taux d'intérêt

Les variations futures du niveau des taux d'intérêt auront un effet sur la juste valeur des placements à échéance fixe.

Le tableau suivant présente la période qui reste jusqu'à l'échéance de la part des placements à échéance fixe en cours de Travail sécuritaire NB, dont certains sont détenus dans les fonds en gestion commune.

	Période qui reste jusqu'à l'échéance (en milliers)				Total 2012
	Un an ou moins	Plus d'un an et moins de cinq ans	Cinq ans ou plus	Total 2013	
Obligations canadiennes à rendement réel (juste valeur)	(917) \$	182 \$	49 204 \$	48 469 \$	56 035 \$
Obligations canadiennes ordinaires (juste valeur)	1 275	77 431	198 350	277 056	282 223
	358 \$	77 613 \$	247 554 \$	325 525 \$	338 258 \$

Le rendement effectif moyen des obligations à rendement réel se chiffre à 1,14 % (2012 – 0,18 %) par année selon la valeur marchande. Le rendement effectif moyen des obligations ordinaires est de 2,90 % (2012 – 2,41 %) par année selon la valeur marchande.

Au 31 décembre 2013, si le taux d'intérêt en vigueur avait varié de 1 %, en supposant un déplacement parallèle de la courbe des rendements, toutes les autres variables étant constantes, la valeur des obligations canadiennes ordinaires aurait augmenté ou diminué de 21,4 millions de dollars (2012 – 22,7 millions de dollars), soit environ 7,72 % de leur juste valeur (2012 – 8,04 %).

Au 31 décembre 2013, si le taux d'intérêt réel en vigueur avait varié de 1 %, en supposant un déplacement parallèle de la courbe des rendements, toutes les autres variables étant constantes, la valeur des obligations canadiennes à rendement réel aurait augmenté ou diminué de 7,5 millions de dollars (2012 – 9,3 millions de dollars), soit environ 15,39 % de leur juste valeur (2012 – 16,51 %).

La sensibilité aux changements au niveau du taux d'intérêt a été estimée en se servant de la durée moyenne pondérée des portefeuilles d'obligations.

8. IMMOBILISATIONS

	Terrain et bâtiments (en milliers)	Logiciels et matériel informatique (en milliers)	Mobilier et matériel, y compris les améliorations locatives (en milliers)	Véhicules à moteur (en milliers)	Total 2013 (en milliers)	Total 2012 (en milliers)
Coût						
Solde au 1 ^{er} janvier	7 274 \$	14 629 \$	5 183 \$	365 \$	27 451 \$	27 173 \$
Ajouts	275	1 142	75	28	1 520	1 699
Sorties	–	(529)	–	(73)	(602)	(1 421)
Solde au 31 décembre	7 549 \$	15 242 \$	5 258 \$	320 \$	28 369 \$	27 451 \$
Amortissement cumulé						
Solde au 1 ^{er} janvier	(830) \$	(12 693) \$	(4 248) \$	(195) \$	(17 966) \$	(17 532) \$
Amortissement	(295)	(1 265)	(275)	(27)	(1 862)	(1 855)
Sorties	–	529	–	45	574	1 421
Solde au 31 décembre	(1 125) \$	(13 429) \$	(4 523) \$	(177) \$	(19 254) \$	(17 966) \$
Valeurs comptables						
Au 1 ^{er} janvier	6 444 \$	1 936 \$	935 \$	170 \$	9 485 \$	9 641 \$
Au 31 décembre	6 424 \$	1 813 \$	735 \$	143 \$	9 115 \$	9 485 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
au 31 décembre 2013

9. COMPTES FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS

	2013 (en milliers)	2012 (en milliers)
Comptes fournisseurs et frais courus	16 607 \$	12 863 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	3 633	6 593
	20 240 \$	19 456 \$

À sa réunion du 25 avril 2013, le conseil d'administration a décidé de mettre fin à l'allocation de retraite des employés non syndiqués. Cette décision a donné lieu à des versements globaux aux personnes non retraitées se chiffrant à 3,2 millions de dollars en 2013.

10. ENGAGEMENTS AU TITRE DES PRESTATIONS

i) Historique	2013 (en milliers)					2012 (en milliers)
	Invalidité à court terme et réadaptation	Prestations à long terme	Prestations de survivant	Assistance médicale	Total	Total
Solde, début de l'exercice	79 740 \$	533 940 \$	92 615 \$	317 325 \$	1 023 620 \$	1 030 463 \$
Plus : Frais engagés au titre des réclamations :						
Accidents de l'exercice courant	32 362	22 466	204	47 283	102 315	105 724
Accidents des exercices antérieurs	668	31 041	5 489	23 866	61 064	26 864
	33 030	53 507	5 693	71 149	163 379	132 588
Moins : Paiements effectués au titre des réclamations :						
Accidents de l'exercice courant	13 247	157	36	12 926	26 366	27 331
Accidents des exercices antérieurs	22 857	48 032	9 226	37 055	117 170	112 100
	36 104	48 189	9 262	49 981	143 536	139 431
Solde, fin de l'exercice	76 666 \$	539 258 \$	89 046 \$	338 493 \$	1 043 463 \$	1 023 620 \$

ii) Accidents de l'exercice courant

	2013 (en milliers)			2012 (en milliers)		
	Paiements au titre des réclamations	Valeur actualisée des frais futurs prévus	Frais engagés au titre des réclamations	Paiements au titre des réclamations	Valeur actualisée des frais futurs prévus	Frais engagés au titre des réclamations
Invalidité à court terme et réadaptation	13 247 \$	19 115 \$	32 362 \$	13 592 \$	20 507 \$	34 099 \$
Invalidité à long terme	157	22 309	22 466	294	22 886	23 180
Prestations de survivant	36	168	204	94	1 682	1 776
Assistance médicale	12 926	34 357	47 283	13 351	33 318	46 669
	26 366 \$	75 949 \$	102 315 \$	27 331 \$	78 393 \$	105 724 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
au 31 décembre 2013

10. ENGAGEMENTS AU TITRE DES PRESTATIONS (suite)
iii) Rapprochement de la variation au niveau des engagements au titre des prestations

	<u>2013</u> <u>(en milliers)</u>	<u>2012</u> <u>(en milliers)</u>
Solde, début de l'exercice	1 023 620 \$	1 030 463 \$
Ajouter (déduire) les variations au niveau du passif		
Provision pour les coûts futurs de nouvelles blessures	75 949	78 393
Intérêt sur le passif	69 339	71 164
Paiements et autres transactions	<u>(118 123)</u>	<u>(112 132)</u>
	27 165	37 425
(Gains) pertes actuariels au niveau des réclamations		
Coûts réels plus (moins) que prévus	(848)	(25 175)
Paiements réels plus (moins) que prévus	(8 035)	(11 057)
Différence entre l'inflation réelle et prévue	(3 660)	(1 458)
Autres pertes (gains) actuariels	<u>(372)</u>	<u>225</u>
	(12 915)	(37 465)
Éléments inhabituels		
Variation de l'hypothèse d'inflation à long terme	-	5 241
Variations de la méthodologie d'évaluation	-	(14 504)
Variation découlant de la décision du Régime de pensions du Canada vis-à-vis des prestations de retraite	-	2 460
Variation découlant de la politique sur les suppléments à l'indemnité	<u>5 593</u>	<u>-</u>
	5 593	(6 803)
Solde, fin de l'exercice	<u>1 043 463 \$</u>	<u>1 023 620 \$</u>

iv) Accidents des exercices antérieurs

Par suite de l'estimation des engagements au titre des prestations, les modifications importantes énumérées ci-dessous ont été apportées aux frais engagés au titre des réclamations des accidents des exercices antérieurs.

	Augmentation (diminution) des engagements au titre des prestations et des frais engagés au titre des réclamations	
	<u>2013</u> <u>(en milliers)</u>	<u>2012</u> <u>(en milliers)</u>
Réduction du taux d'indexation présumé pour les prestations indexées à l'indice des prix à la consommation (IPC)	(3 660) \$	(1 458) \$
Évolution (favorable) défavorable des coûts des prestations d'assistance médicale	3 920	(1 120)
Évolution (favorable) défavorable des coûts des prestations de survivant	(67)	(896)
Évolution (favorable) défavorable des coûts de l'invalidité à court terme	(4 415)	(9 305)
Évolution (favorable) défavorable des coûts de l'invalidité à long terme	(7 640)	(22 248)
Évolution (favorable) défavorable d'autres coûts	(1 053)	(2 439)
Variations attribuables aux éléments inhabituels	5 593	(6 803)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
au 31 décembre 2013

10. ENGAGEMENTS AU TITRE DES PRESTATIONS (suite)
v) Tableau d'évolution des réclamations

Le tableau qui suit indique l'évolution des réclamations en attente d'une décision relativement au coût final prévu des réclamations pour les sept dernières années d'accident. Il démontre que l'estimation du coût final des réclamations pour chaque année d'accident a changé avec les fins d'exercices successifs qui s'ajoutent, et compare l'estimation actuelle du coût cumulatif des réclamations aux paiements cumulatifs réels pendant la période d'évolution. Compte tenu de la longue durée de nombreux types de prestations, des montants importants seront versés au-delà de la date d'évaluation. La moitié inférieure du tableau fait le rapprochement du total des montants des réclamations en attente d'une décision et du montant actualisé indiqué dans le bilan.

Année d'accident	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
	(en milliers)							
Estimation du coût final des réclamations :								
À la fin de l'année d'accident	203 829 \$	207 975 \$	200 462 \$	203 428 \$	184 192 \$	168 843 \$	202 327 \$	
Une année plus tard	187 921	195 033	188 926	176 741	159 701	201 446		
Deux années plus tard	170 276	183 685	172 132	154 210	187 457			
Trois années plus tard	166 587	173 110	158 550	184 840				
Quatre années plus tard	158 105	159 873	187 436					
Cinq années plus tard	148 603	186 231						
Six années plus tard	174 236							
Estimation actuelle du coût cumulatif des réclamations	174 236	186 231	187 436	184 840	187 457	201 446	202 327	1 323 973
Paiements cumulatifs	(74 625)	(75 350)	(69 509)	(63 451)	(57 075)	(52 075)	(26 790)	(418 875)
Réclamations en attente d'une décision, non actualisées	99 611	110 881	117 927	121 389	130 382	149 371	175 537	905 098
2006 et années antérieures								1 237 572
Total des réclamations en attente d'une décision, non actualisées								2 142 670
Actualisation								(1 262 996)
Rente – frais courus								75 950
Maladies professionnelles								41 594
Autres passifs éventuels*								46 245
Total des réclamations en attente d'une décision								1 043 463 \$

*Comprend surtout des passifs pour des rentes futures.

11. COTISATIONS

	2013 (en milliers)		2012 (en milliers)
	Budget	Réel	Réel
Revenu des cotisations	123 953 \$	115 855 \$	139 389 \$
Intérêts et amendes	800	509	586
Créances irrécouvrables	(500)	(504)	(672)
	124 253 \$	115 860 \$	139 303 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
au 31 décembre 2013

12. EMPLOYEURS TENUS PERSONNELLEMENT RESPONSABLES

	2013 (en milliers)		2012 (en milliers)
	Budget	Réel	Réel
Cotisations	42 750 \$	42 121 \$	25 292 \$
Frais engagés au titre des réclamations :			
Invalidité à court terme et réadaptation	11 700	12 334	9 108
Invalidité à long terme	12 950	10 372	(1 098)
Prestations de survivant	600	425	723
Assistance médicale	12 000	14 125	11 549
	37 250	37 256	20 282
Administration	5 500	4 865	5 010
	42 750 \$	42 121 \$	25 292 \$

13. ADMINISTRATION

	2013 (en milliers)		2012 (en milliers)
	Budget	Réel	Réel
Salaires et charges sociales	30 918 \$	30 762 \$	30 279 \$
Amortissement	1 900	1 828	1 809
Frais professionnels	1 800	1 659	1 220
Ressources matérielles et communications	2 353	1 786	2 117
Exploitation des immeubles	3 059	2 615	2 527
Frais de déplacement et d'utilisation de véhicules	1 428	1 001	1 033
Éducation et formation	888	786	675
Autres frais	1 350	1 044	1 006
	43 696	41 481	40 666
Répartition aux frais d'assistance médicale	(1 500)	(1 450)	(1 451)
	42 196 \$	40 031 \$	39 215 \$

Une partie des frais d'administration de Travail sécuritaire NB représente des coûts que Travail sécuritaire NB a engagés par l'entremise du Centre de rééducation professionnelle. Cette portion, qui a trait aux réclamations, a été répartie à l'assistance médicale.

14. OBLIGATIONS PRÉVUES PAR LA LOI

Travail sécuritaire NB est tenu par la loi de rembourser le gouvernement provincial de tous les frais des défenseurs des droits du travailleur et de l'employeur. De plus, il a offert de l'aide financière à certaines associations de sécurité de la province conformément à la *Loi sur les accidents du travail*. La somme versée a été prélevée auprès de tous les employeurs des industries représentées par les associations de sécurité et fait partie du revenu des cotisations.

	2013 (en milliers)		2012 (en milliers)
	Budget	Réel	Réel
Défenseurs des droits du travailleur	530 \$	513 \$	565 \$
Défenseurs des droits de l'employeur	345	348	352
	875	861	917
New Brunswick Construction Safety Association	250	250	250
Association de sécurité de forêt du Nouveau-Brunswick	190	190	190
Autres	10	-	-
	450	440	440
	1 325 \$	1 301 \$	1 357 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
au 31 décembre 2013

15. ENGAGEMENTS

Les montants minimums futurs exigés aux termes de contrats de location simple :

	2013 (en milliers)	2012 (en milliers)
Dans moins d'un exercice	331 \$	370 \$
Dans plus d'un exercice, mais moins de cinq	677	897
Dans plus de cinq exercices	–	111
	1 008 \$	1 378 \$

16. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES APPARENTÉES

Entités publiques

Les présents états financiers contiennent les résultats d'opérations faisant partie de l'exploitation ordinaire avec divers ministères, organismes et sociétés de la Couronne contrôlés par le gouvernement provincial, auxquels Travail sécuritaire NB peut être considéré comme étant apparenté. Les opérations faisant partie de l'exploitation ordinaire avec des parties apparentées sont conclues au prix courant du marché selon les conditions normales du commerce.

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de Travail sécuritaire NB sont considérés des parties apparentées, et comprennent les membres du conseil d'administration et du comité de direction. Le tableau qui suit indique la rémunération totale des principaux dirigeants.

	2013 (en milliers)	2012 (en milliers)
Salaires et autres charges sociales à court terme	1 278 \$	1 261 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	336	124
	1 614 \$	1 385 \$

17. RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS

Travail sécuritaire NB et ses employés cotisent à un régime de retraite à risques partagés interentreprises, administré par la province du Nouveau-Brunswick en vertu de la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics*. Le régime offre des prestations aux employés du gouvernement provincial et de certaines sociétés de la Couronne calculées comme suit :

- pour le service jusqu'au 31 décembre 2013 – le nombre d'années de service et la meilleure moyenne de cinq années successives de salaire;
- pour le service après le 1^{er} janvier 2014 – le nombre d'années de service et le salaire moyen de carrière.

Étant donné que de l'information suffisante n'est pas facile à déterminer pour rendre compte de la participation de Travail sécuritaire NB au régime selon la méthode de comptabilisation de régime de retraite à prestations déterminées, les présents états financiers ont été établis selon les règles comptables utilisées pour les régimes de retraite à cotisations déterminées.

Au moment de la conversion au modèle de régime de retraite à risques partagés, le régime était pleinement capitalisé. Les versements annuels progressifs effectués sur la dette antérieure non provisionnée ne sont donc plus nécessaires. Toutefois, Travail sécuritaire NB était tenu de verser la somme de 244 668 \$ (2012 – 312 475 \$) pour les neuf mois précédant la conversion.

Le régime était capitalisé à 83,6 % au 1^{er} avril 2012, date de la plus récente évaluation externe du régime.

La charge de l'exercice courant pour ce régime de retraite (sauf le versement progressif) équivaut à 2,44 millions de dollars (2012 – 2,15 millions de dollars).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
au 31 décembre 2013

18. PASSIFS ÉVENTUELS

À tout moment, Travail sécuritaire NB est partie à diverses réclamations et poursuites liées au cours normal de ses activités. Selon la direction, le résultat de ces réclamations et poursuites ainsi que leur effet sur les activités et la situation financière de Travail sécuritaire NB ne peuvent pas être déterminés.

19. BUDGET

Les chiffres du budget de 2013 présentés à titre de comparaison avec les chiffres réels ont été approuvés par le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB et n'ont pas été vérifiés.

20. ÉVÉNEMENTS APRÈS LA DATE DE CLÔTURE

Aucun événement n'a eu lieu après la date de clôture qui aurait pu avoir un effet important sur les états financiers de Travail sécuritaire NB au 31 décembre 2013.

**ÉTATS FINANCIERS HISTORIQUES
POUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES (NON VÉRIFIÉS)
BILAN**
au 31 décembre

	2013	2012	2011	2010	2009
	(en milliers)	(en milliers)	(en milliers)	(en milliers)	(en milliers)
ACTIF					
Espèces et équivalents d'espèces	61 906 \$	16 611 \$	21 774 \$	28 374 \$	51 092 \$
Créances et autres	10 491	10 821	13 134	13 918	13 724
Engagements recouvrables au titre des prestations	132 883	128 377	136 495	140 989	140 236
Placements	1 255 616	1 156 485	1 046 658	995 271	853 447
Immobilisations	9 115	9 485	9 641	9 633	7 467
	1 470 011 \$	1 321 779 \$	1 227 702 \$	1 188 185 \$	1 065 966 \$

PASSIF ET SOLDE DU FONDS

Comptes fournisseurs et frais courus	20 240 \$	19 456 \$	19 575 \$	17 649 \$	13 268 \$
Engagements au titre des prestations	1 043 463	1 023 620	1 030 463	1 047 824	1 035 943
Total du passif	1 063 703	1 043 076	1 050 038	1 065 473	1 049 211
Solde du fonds	406 308	278 703	177 664	122 712	16 755
	1 470 011 \$	1 321 779 \$	1 227 702 \$	1 188 185 \$	1 065 966 \$

**ÉTATS FINANCIERS HISTORIQUES
POUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES (NON VÉRIFIÉS)
RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET SOLDE DU FONDS**

Exercice terminé le 31 décembre

	2013 (en milliers)	2012 (en milliers)	2011 (en milliers)	2010 (en milliers)	2009 (en milliers)
Revenus					
Cotisations	115 860 \$	139 303 \$	162 428 \$	168 427 \$	155,608 \$
Placements	175 995	111 152	24 614	93 214	129 850
Employeurs tenus personnellement responsables	42 121	25 292	27 486	32 409	35 051
Province du Nouveau-Brunswick	-	-	100	25	900
	333 976	275 747	214 628	294 075	321 409
Dépenses					
Frais engagés au titre des réclamations					
Invalidité à court terme et réadaptation	33 030	29 046	31 438	25 251	37 302
	53 507	29 342	24 883	42 368	51 306
Prestations de survivant	5 693	7 670	8 094	6 169	7 917
Assistance médicale	71 149	66 530	54 848	75 044	57 841
	163 379	132 588	119 263	148 832	154 366
Administration	40 031	39 215	37 505	37 468	34 950
Obligations prévues par la loi	1 301	1 357	1 316	1 337	1 420
Tribunal d'appel	1 660	1 548	1 592	1 506	1 459
	42 992	42 120	40 413	40 311	37 829
Total des dépenses	206 371	174 708	159 676	189 143	192 195
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	127 605	101 039	54 952	104 932	129 214
Solde du fonds, début de l'exercice	278 703	177 664	122 712	17 780	(130 700)
Modification législative	-	-	-	-	18 241
Solde du fonds, fin de l'exercice	406 308 \$	278 703 \$	177 664 \$	122 712 \$	16 755 \$